

Projet de budget 2017



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

SOMMAIRE

LE MOT DU RECTEUR	5
1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS	9
1.1. Sources de financement	9
1.2. Postes financés par le budget État, le FNS et les autres fonds	13
1.3. Évolution du nombre total d'étudiants-es	15
2. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES	19
2.1. Fonctionnement	19
2.2. Investissement	22
3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »	25
3.1. Faits marquants	25
3.2. Programme d'économies 2016-2019	26
3.3. Arbitrages budgétaires	28
3.4. Revenus de fonctionnement	29
3.5. Charges de fonctionnement	33
3.6. Résultat net	41
3.7. Synthèse des charges et revenus	42
4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT	43
4.1. Crédit de renouvellement	43
4.2. Crédit d'ouvrage	44
5. STATISTIQUES	45
5.1. Charges et revenus budget État et fonds de tiers	45
5.2. Aperçu des ressources budgétaires dans les facultés	46



LE MOT DU RECTEUR

L'État de Genève traverse une période budgétaire difficile. L'Université est directement impactée par cette situation puisqu'elle subit, en 2017, certes comme toutes les autres entités de l'État, une nouvelle coupure de 1% du montant de son indemnité cantonale qui est, rappelons-le, sa première source de financement. Elle doit également mettre en œuvre les mesures de sa Convention d'objectifs, notamment le développement des pôles d'excellence, mais sans disposer de financements dédiés, du moins pour les années 2016 et 2017. Enfin, comme tout le « Grand État », elle manque de visibilité sur la planification financière à court et à moyen terme de l'État qui ont des impacts directs sur son budget : poursuite des coupures ou non, dégel éventuel des annuités salariales. Il est bien difficile dans ces conditions de livrer un budget totalement fiable et surtout d'anticiper l'ampleur des mesures à décider permettant de retrouver l'équilibre du budget de fonctionnement au terme de mon Rectorat.

Pourtant, l'Université de Genève joue et doit continuer de jouer « dans la cour des grands ». Son 53^e rang au classement de Shanghai est la preuve de sa qualité et de son aura internationale. Elle sait être un centre intellectuel fertile capable d'attirer les meilleurs, de leur offrir un environnement propice à la créativité, à l'émergence de nouveaux savoirs, et à leur transmission. La compétition universitaire est aujourd'hui mondiale, non seulement avec l'Europe et l'Amérique du Nord, mais aussi avec l'Asie, en plein boom universitaire, et prochainement l'Amérique latine et l'Afrique. Quelles que soient les difficultés que nous traversons, il est donc plus que jamais nécessaire de mener à bien nos missions avec enthousiasme et volonté.

Comme Recteur, j'ai l'immense chance d'avoir à mes côtés une communauté académique consciente des défis qui se dessinent devant elle, dynamique, innovante, une communauté qui sait inventer et se réinventer, une communauté qui sait garder un cap quand les vents changent, qui sait se dérouter lorsqu'un obstacle infranchissable se présente ou naviguer vers de nouveaux continents susceptibles d'apparaître à l'horizon. Sans prétendre à l'exhaustivité, je voudrais donner quelques exemples de ce dynamisme, tracer les sillons du futur ancré dans la stratégie du Rectorat actuel.

Tout d'abord, l'Université a démontré et continue de démontrer sa capacité à accueillir de nouveaux publics. A cet égard, le programme d'accueil des étudiants réfugiés est emblématique. Il est conçu pour contribuer à l'effort d'intégration consenti par le Canton sans renoncer à la qualité et à l'exigence intellectuelle des programmes auxquels cette population fragile participe tout en lui donnant les cours de français dont elle a besoin pour trouver sa place dans la société. Il résonne fortement avec l'esprit de Genève, tout en favorisant l'employabilité des réfugiés. Il a été inspiré par un autre programme innovant : le programme Athéna, qui permet à des collégiens de se frotter aux cours universitaires de la Faculté des sciences et de garder, en cas de réussite de leurs examens anticipés, les crédits validés pour l'année suivante. Ce programme a rencontré un formidable écho auprès des collégiens et montre que les parcours étudiants doivent de plus en plus être pensés avec des compétences modulaires et non plus uniquement de façon linéaire. Il représente également une mesure concrète pour donner envie et confiance aux collégiennes d'entamer un cursus universitaire dans des disciplines où les femmes sont proportionnellement moins bien représentées. À cet égard, le succès est également au rendez-vous.

La volonté de mettre au centre de ses préoccupations nos étudiants, nos chercheurs et, de manière générale, les nouveaux publics auxquels notre université souhaite s'ouvrir en augmentant notamment le nombre de places de crèche. Il en va de même pour les bibliothèques qui ont accru leur offre et étendu leurs horaires d'ouverture, ou encore pour les programmes d'échanges internationaux qui contribuent à faire de Genève l'une des universités les plus internationales au monde, un atout pour nos étudiants dans le monde globalisé de demain.

L'enseignement ne cesse d'évoluer pour répondre aux besoins de la cité et des nouvelles générations qui rejoignent l'Université de Genève : classes inversées, hackathons, programmes de développements technologiques, enseignement au numérique ... Les étudiantes et étudiants sont eux-mêmes porteurs d'innovations. Le premier appel à projets dans le domaine du développement durable a bénéficié de leur dynamisme et seize projets ont été reçus, d'une grande variété tant dans les objectifs poursuivis que dans les méthodes proposées.

L'Université enfin réinvente en permanence ses programmes pour penser le monde contemporain et se donner des moyens de le transformer. Elle intègre par exemple le big data ou les humanités digitales dans ses enseignements. Elle intègre également, c'est sa vocation, les dernières avancées de ses recherches. Or la recherche, par essence, ne s'arrête jamais et l'imagination des chercheuses et chercheurs est notre plus grande ressource.

Un des nouveaux défis que notre université se devra de relever à l'avenir, avec tous ses partenaires de l'arc lémanique, concerne la médecine personnalisée. Grâce à ses deux hôpitaux universitaires, à ses hautes écoles de premier plan, son campus BioTech, Genève et la région lémanique disposent de tous les atouts pour s'imposer comme le centre suisse et sans doute européen de la génomique, pierre angulaire de la médecine de précision. Elle repose sur la capacité à séquencer le génome et à stocker cette masse impressionnante de données en les conservant entre des mains publiques pour résister

aux assauts que des groupes tels que Google lancent déjà pour investir ce domaine. Car au-delà du challenge technologique que représente la médecine personnalisée, du point de vue de la recherche en sciences de la vie, elle ouvre simultanément un nombre considérable de questions légales, éthiques, économiques et sociologiques qui devront être résolues pour que cette révolution en route contribue effectivement à améliorer le bien-être de l'ensemble de la communauté. Des ressources massives seront investies dans les années à venir dans ce domaine prometteur. Notre université, en collaboration avec ses partenaires de l'arc lémanique, est idéalement placée pour en tirer pleinement profit et relever ce défi d'envergure. Pour y parvenir, elle doit pouvoir compter sur les ressources financières nécessaires à attirer les financements de la Confédération qui autrement iront s'investir ailleurs. De ce point de vue, les économies à court terme couplées à l'absence de repères sur les intentions des autorités cantonales représentent des handicaps à long terme pour l'Université.

Plus que jamais et parce que la conjoncture est difficile, il faut rester volontaires et prendre la mesure de l'incroyable potentiel que représente cette communauté universitaire pour notre Canton et pour notre pays.



Yves Flueckiger

1. QUELQUES CHIFFRES-CLEFS

1.1. SOURCES DE FINANCEMENT

Fonctionnement

L'Université bénéficie de trois types de ressources pour assurer le financement de ses activités, dont la répartition est la suivante pour les comptes 2015.

Les collectivités publiques :

Le financement des prestations nécessaires à l'enseignement et à la recherche est assuré principalement par les collectivités publiques. L'indemnité cantonale représente près de 46 % des sources de revenus de l'Université. La Confédération accorde une subvention de base en fonction du nombre d'étudiants et des fonds de recherche. L'Université obtient des subventions d'autres cantons qui, en vertu de l'accord intercantonal, indemnissent l'Université pour le coût des étudiants confédérés-es immatriculés-es à Genève. La Confédération et les autres cantons financent 18 % du total des ressources de l'Université. Les collectivités publiques représentent donc 64 % du financement total.

Les ressources propres :

Les ressources propres comprennent notamment les taxes universitaires acquittées par les étudiants-es, les loyers des foyers étudiantins, la facturation de frais de gestion de fonds, et les produits des prestations de services et des ventes, dont les soins dentaires réalisés par la clinique universitaire de médecine dentaire. Elles représentent 4 % du financement total.

Les Fonds de tiers :

Les fonds de tiers sont alimentés par des mandats de recherche privés ou publics, des donations et des legs, qui sont généralement affectés à des buts précis. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) représente le bailleur de fonds le plus important pour l'Université avec 12 % de ses ressources totales. Cet apport témoigne de la qualité des projets de recherche de l'Université, puisque les demandes de subsides donnent systématiquement lieu à une expertise scientifique. De nombreux subsides sont accordés par l'Union européenne et par le Conseil européen de la recherche, aussi sur une base compétitive. Des mandats de recherche sont également confiés à l'Université par les organisations internationales et les milieux économiques et industriels. Globalement, les efforts déployés par les chercheurs de l'Université permettent de disposer d'un financement substantiel à hauteur de 30 % du total des ressources.

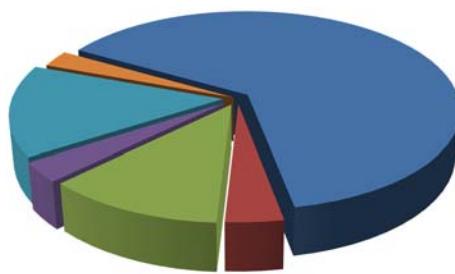
Investissement

L'État de Genève (ci-après l'État) accorde un crédit de renouvellement pour les équipements et des crédits d'ouvrage pour le développement de nouvelles infrastructures. Cela représente près de 3 % du financement. À relever que les investissements dans les bâtiments émargent au budget de l'État, propriétaire juridique des bâtiments universitaires, à l'exception du bâtiment Carl Vogt dont le propriétaire est l'Université.

Composition des sources de financement de l'Université

Comptes 2015 en millions de francs	Montant
Collectivités publiques	470
Ressources propres	28
FNS	87
Fonds européens	24
Autres fonds de tiers	109
Investissements Etat	20
Total des Ressources	738

- Collectivités publiques 64%
- Ressources propres 4%
- FNS 12%
- Fonds européens 3%
- Autres fonds tiers 15%
- Investissements Etat 3%



Source : Rapport financier - Comptes 2015 de l'Université de Genève

Évolution du montant de l'indemnité cantonale de 2011 à 2016

Sur la période de 2011 à 2016, l'évolution de l'indemnité cantonale montre une progression de 10.4 %, correspondant à un rythme annuel moyen de 2.0 %. Si l'on fait abstraction des transferts d'activité et des mécanismes liés à la progression des salaires et des charges sociales, l'indemnité cantonale a en fait diminué de 0.9 % depuis 2011. Le tableau ci-après présente schématiquement les différents facteurs expliquant cette évolution.

Variations de l'indemnité cantonale 2011 - 2016	%
Mécanismes salariaux & Caisse de pension	3.9 %
Convention d'objectifs	4.3 %
Transferts d'activités	7.4 %
Mesures d'économies cantonales	-5.2 %
Total	10.4 %

Compte tenu de la décision du Conseil d'État genevois en mars 2016 impliquant que l'État fonctionnerait sous le régime des douzièmes provisionnels en 2016, et donc en l'absence

de budget 2016 voté, le montant de l'indemnité cantonale 2016 présenté est estimé sur la base des informations obtenues en novembre 2015.

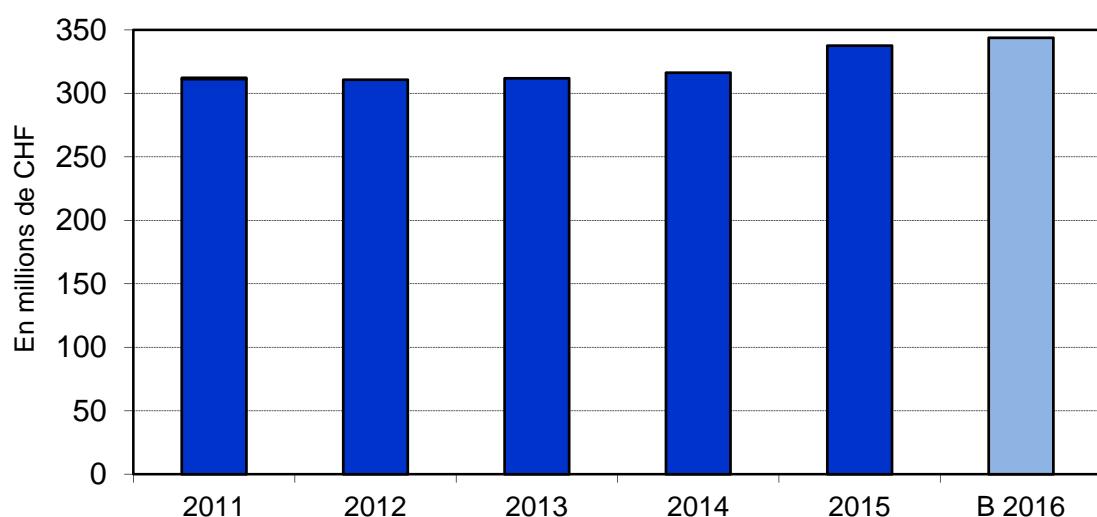
À noter que les indemnités cantonales ont été ajustées du montant des subventions dues au titre de l'Accord intercantonal universitaire pour les étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales. Ce montant a été transféré dans les livres du Canton dès 2014. Pour des raisons d'homogénéité des données également, le tableau exclut les indemnités cantonales non monétaires qui ont été supprimées en 2014.

Parmi les évènements liés à l'évolution des charges salariales, la part des mesures d'assainissement de la Caisse de pension des collaborateurs-trices de l'Université joue un rôle important. En effet, entre 2011 et 2016, plus de 50 % de la croissance en lien avec la masse salariale, soit KCHF 5'416, sont dus à la recapitalisation de la Caisse. En ce qui concerne la Convention d'objectifs, la contribution cantonale, durant cette même période, représente plus de 40 % de l'augmentation totale de l'indemnité cantonale, soit KCHF 13'000.

En 2016, les portes des 5^{ème} et 6^{ème} étages du bâtiment du Centre médical universitaire (ci-après, CMU 5 / 6) ont été ouvertes. Les moyens pour leur mise en service représentent une part importante de la croissance de l'indemnité cantonale 2016 (KCHF 4'378). Un transfert des activités d'exploitation des équipements informatiques et de la téléphonie, au préalable pris en charge par la Direction générale des systèmes de l'information de l'État (DGSI) (KCHF 842), et celui des activités de la Division de stomatologie et de chirurgie orale aux HUG (KCHF 424) engendrent également une augmentation de l'indemnité cantonale, cette fois sans impact pour le budget de l'État puisqu'il s'agit simplement d'un changement de département « subventionneur ». Une fois l'impact de ces transferts d'activités neutralisé, il apparaît que le montant de l'indemnité cantonale 2016 est très légèrement inférieur à celui 2015 (-0.03 %).

Enfin, depuis 2011, dans le cadre de l'austérité budgétaire imposée par l'État, l'Université a réalisé des efforts d'économies à hauteur de KCHF 15'728.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution en volume de l'indemnité cantonale sur la base des comptes des années 2011 à 2015 et du budget 2016.



Source : Comptes et budget de l'Université de Genève

Évolution de la subvention fédérale de base et des subventions des autres cantons de 2011 à 2016

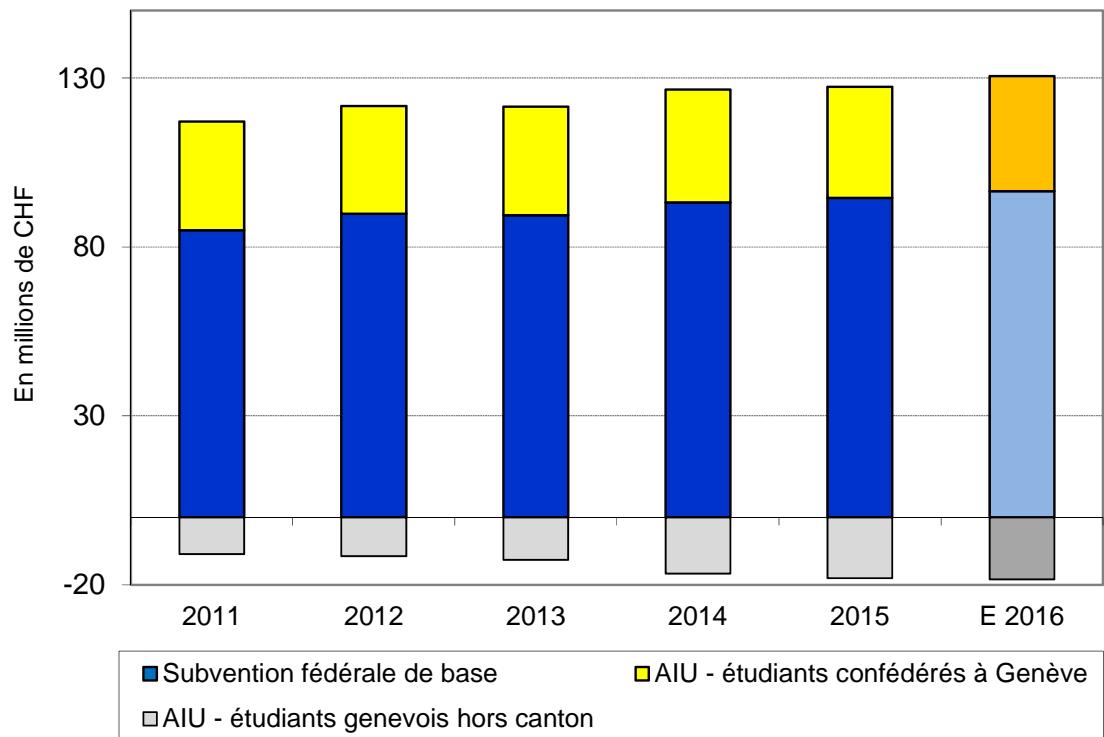
La subvention fédérale de base est passée de KCHF 84'940 en 2011 à KCHF 96'532 en 2016 (estimation), soit une progression annuelle moyenne de 2.6 %. Dans le même laps de temps, la subvention accordée par la Confédération aux Hautes Écoles a augmenté de KCHF 105'000 et s'élève à KCHF 664'700 en 2016, soit une progression annuelle moyenne de 3.5 %. La part attribuée à l'Université de Genève croît à un rythme presque une fois et demi moins élevé que l'enveloppe fédérale globale destinée aux universités cantonales. Cette tendance indique une certaine érosion de la position relative de l'Université de Genève par rapport aux autres universités cantonales. Elle s'explique par une croissance proportionnellement moins importante des fonds de tiers de l'Université de Genève en raison d'une situation initiale relativement forte, notamment en ce qui concerne les subsides du FNS. Quant à sa position relative face à la croissance du nombre d'étudiants-es, elle est restée stable sur cette même période.

Les contributions des autres cantons dans le cadre de l'Accord intercantonal universitaire sont calculées sur le nombre d'étudiants-es confédérés-es immatriculés-es à Genève et du forfait en fonction de leurs groupes facultaires. Entre 2011 et 2016, elles ont augmenté de KCHF 1'840, soit une croissance annuelle moyenne de 1.1 %. Cette croissance résulte de trois facteurs : un premier lié au montant du forfait, un deuxième lié au nombre d'étudiants-es et un dernier en lien avec l'évolution de la répartition des étudiants-es par domaine.

Sur la période observée, le montant du forfait par étudiant et par domaine a été adapté à l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation induisant un effet de prix de plus de 5 %. Par domaine, on observe une baisse de 11 % des étudiants-es confédérés-es dans le domaine des « sciences humaines et sociales », représentant 78 % du nombre des étudiants-es confédérés-es immatriculés à Genève. Le nombre des étudiants-es progresse de 4 % dans le domaine des « sciences naturelles et exactes » et de près de 41 % dans celui de la « médecine clinique ». Globalement, le nombre d'étudiants-es confédérés-es est en recul induisant sur le montant des subventions reçues un effet de volume à la baisse de 7 %. Enfin, la répartition des étudiants-es par domaine engendre une amélioration des subventions reçues des autres cantons de 8 %, en raison d'un accroissement du nombre des étudiants-es des domaines « médecine clinique » et « sciences naturelles et exactes », dont les forfaits sont les plus élevés (respectivement CHF 25'700 et CHF 12'850 par étudiant-e et par semestre), plus important que la diminution du nombre des étudiants-es du domaine « sciences humaines et sociales » au bénéfice d'un forfait moins élevé (CHF 5'300 par étudiant-e et par semestre).

Quant au montant que le canton de Genève verse aux autres cantons universitaires au titre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, il augmente de KCHF 7'479, soit une croissance annuelle moyenne de 11.4 %. Cette dernière résulte principalement d'un effet de volume puisque le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales a crû de plus de 59 %. Cette tendance est très marquée dans le domaine des « sciences humaines et sociales » où le nombre des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans d'autres universités suisses croît de 61 % en lien principalement avec le transfert de l'institut des sciences du mouvement et de la médecine du sport à Lausanne. Dans le domaine de la « médecine clinique », la croissance de 72 % doit être relativisée car elle porte sur un effectif assez restreint. Tous domaines confondus, cette évolution montre qu'un nombre croissant d'étudiants-es choisi, comme le système de Bologne entend le favoriser, de poursuivre leurs études de maîtrise dans d'autres universités. Elle témoigne également de la concurrence accrue exercée par les universités cantonales entre elles. Enfin, elle est la conséquence des rapprochements et des rationalisations entre les universités lémaniques et celles du Triangle Azur encouragées par les autorités politiques

fédérales et cantonales, ainsi que le contexte d'austérité budgétaire imposé par le canton de Genève.



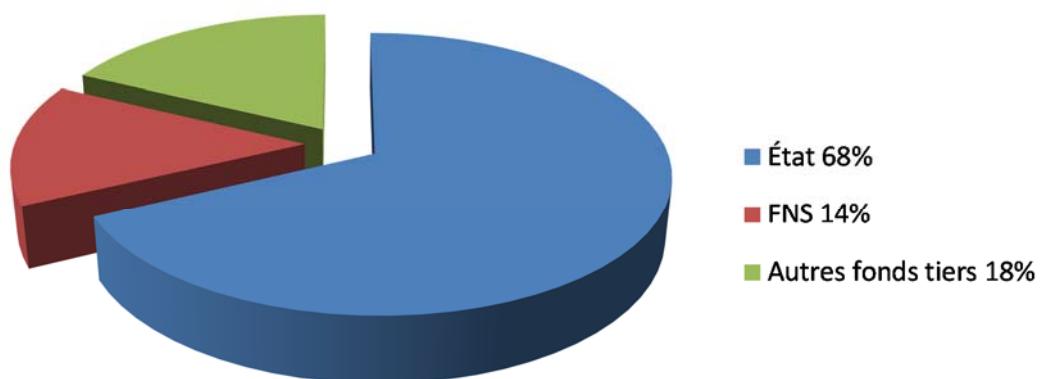
Source : Comptes de l'Université de Genève et de l'État de Genève

1.2. POSTES FINANÇÉS PAR LE BUDGET ÉTAT, LE FNS ET LES AUTRES FONDS

En 2015, l'Université a employé 6'310 personnes qui ont occupé en moyenne annuelle 4'413 postes équivalent plein temps (ci-après EPT). Les fonds de tiers (FNS et autres fonds) ont assuré le financement de 1'416 postes EPT, complétant les 2'997 postes financés par le « Budget État ». Par catégorie de personnel, toutes sources de financement confondues, on observe que 64 % des collaborateurs-trices de l'Université entrent dans la catégorie du corps professoral et des collaborateurs-trices de l'enseignement.

La répartition par catégorie et par source de financement des postes occupés en moyenne annuelle est la suivante :

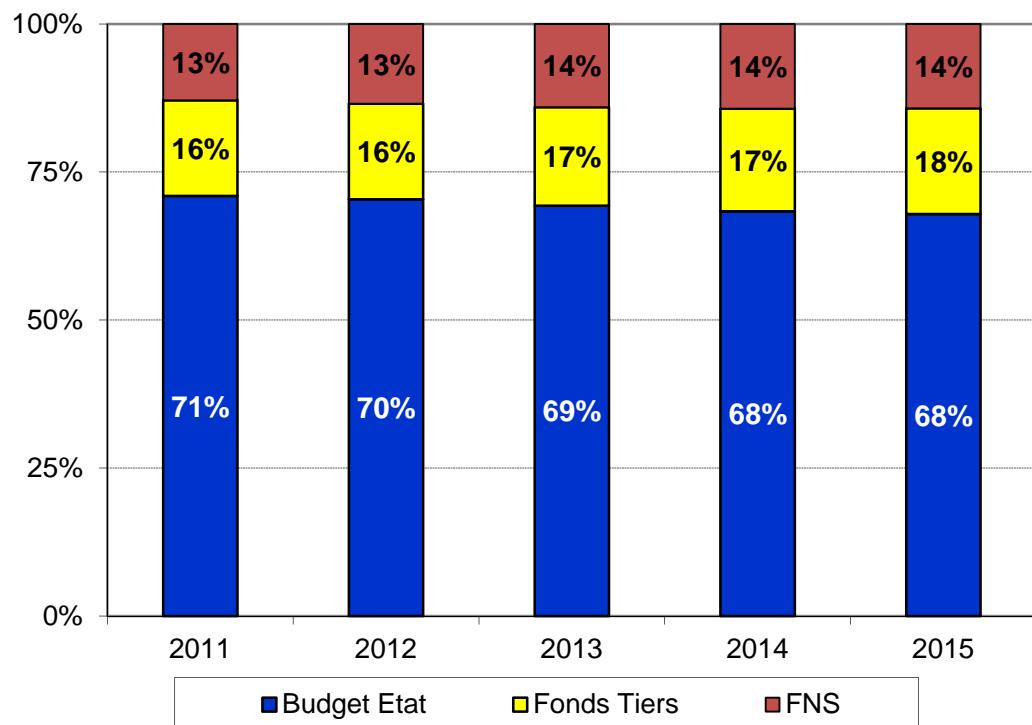
Nombre en EPT, moyenne annuelle	État	FNS	Autres fonds	Total
Corps professoral	463	22	24	509
Collaborateurs de l'enseignement	1'309	545	449	2'302
Personnel administratif et technique	1'224	63	314	1'601
TOTAL	2'997	629	787	4'413



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Entre 2011 et 2015, le nombre de postes financés par le FNS et par les autres fonds de tiers a crû de 19.3 %, tandis que celui financés par l'État ont enregistré une croissance de 3.3 %. La proportion de personnel engagé sur fonds de l'État passe de 71 % à 68 %. Cela démontre le dynamisme de l'Université dans sa quête de financements alternatifs à ceux des collectivités publiques et témoigne de l'excellence des projets de recherche menés par l'Université.

Évolution du ratio des postes par source de financement entre 2011 et 2015



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

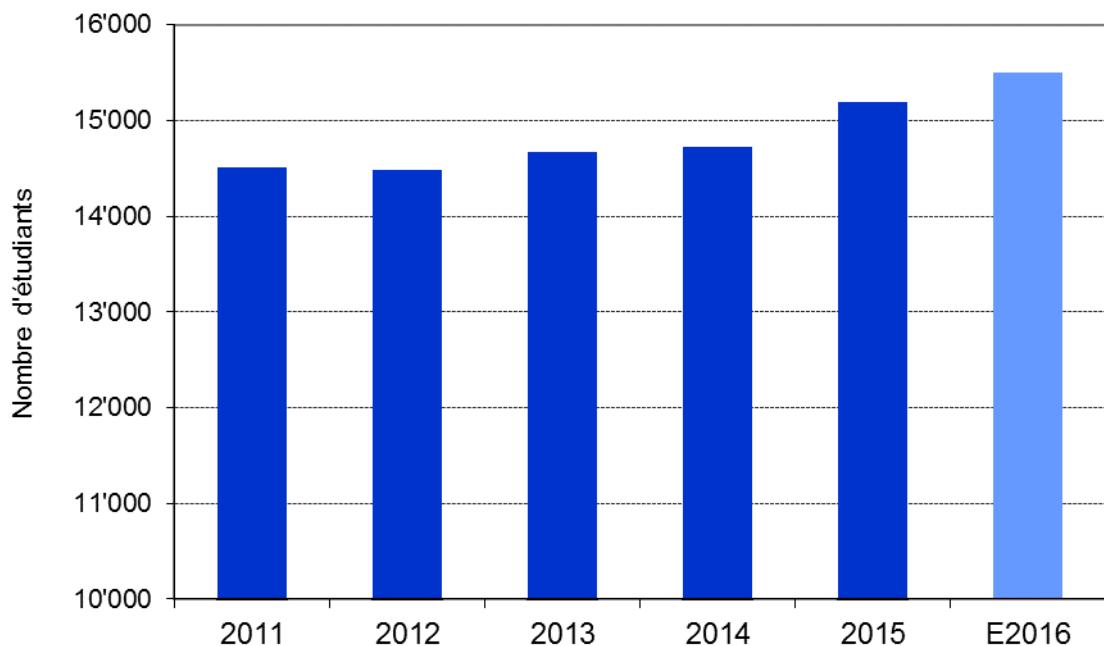
1.3. ÉVOLUTION DU NOMBRE TOTAL D'ÉTUDIANTS-ES

Nombre d'étudiants-es

À la rentrée universitaire 2015 / 2016, le nombre d'étudiants-es était de 15'193 étudiants-es (sans instituts et MAS), en augmentation de 475 étudiants-es par rapport à la rentrée précédente. Depuis 2011, le nombre d'étudiants-es a crû en moyenne de 1.2 % par an. Sur cette période, on observe une importante augmentation du taux de croissance annuel du nombre d'étudiants de 3.2 % en 2015. Selon les premières estimations pour la rentrée 2016 / 2017, une augmentation de 2.0 % est attendue, portant le nombre d'étudiants-es à 15'496 étudiants-es.

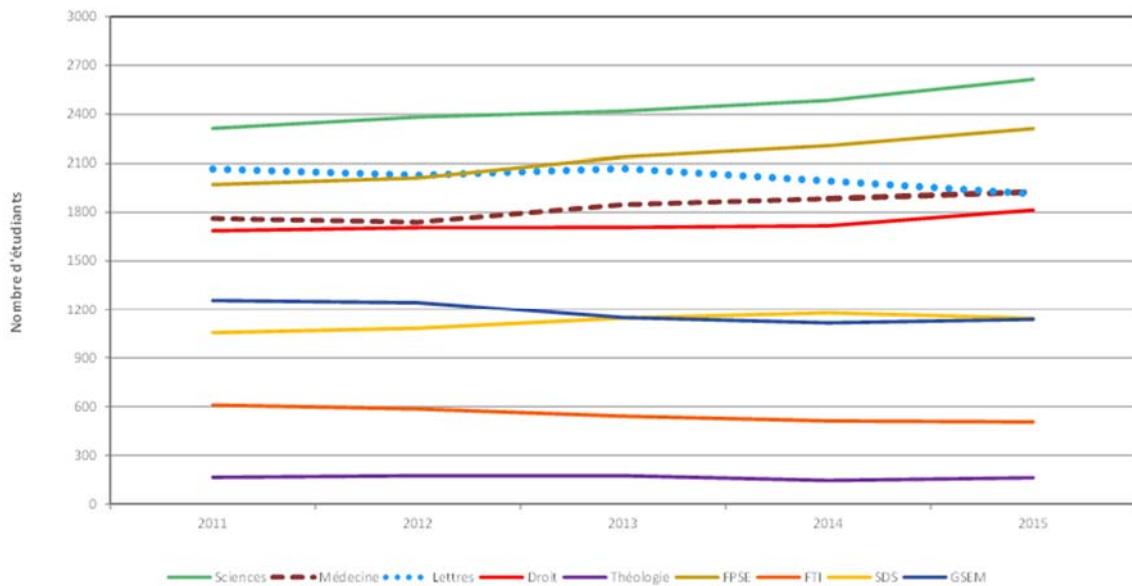
En comparaison nationale, l'Université de Genève occupait en 2011 le troisième rang en termes de nombre d'étudiants-es (avec instituts et MAS), derrière l'Université de Zürich et de l'École polytechnique de Zürich. Depuis, elle a été dépassée par l'Université de Berne et se trouvait en 2015 en quatrième position. Enfin, l'Université de Genève a connu, entre 2011 et 2015, un taux de croissance annuel moyen du nombre d'étudiants-es plus faible que la moyenne suisse des Hautes Écoles (2.0 %) ce qui la classe en cinquième position des universités polyvalentes, devant les Universités de Bâle et de Zürich qui subissent la même érosion relative.

Evolution du nombre d'étudiants-es entre 2011 et 2016 (hors IHEID)



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

Évolution du nombre d'étudiants-es par faculté entre 2011 et 2015



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

À la rentrée 2013 / 2014, deux facultés ont vu le jour, issues de la Faculté des sciences économiques et sociales. Il s'agit, d'une part, de la Faculté des sciences de la société et, d'autre part, de la Faculté d'économie et de management. Pour faciliter la lecture du tableau ci-dessus, les données rétrospectives ont été ajustées pour les années 2010 à 2012, d'une part, en attribuant approximativement les étudiants-es de sciences économiques et sociales sur la base des départements de l'ancienne faculté et, d'autre part, en retranchant les étudiants-es inscrits dans le « Bachelor en relations internationales » qui ont été transférés au Global Studies Institute. À relever, enfin, que les étudiants-es immatriculés-es dans les centres interfacultaires ne sont pas présentés dans le graphique ci-dessus. Sur la base des données de la rentrée 2015 / 2016, il s'agit des centres suivants :

- ✓ Centre interfacultaire en droits de l'enfant avec 60 étudiants-es.
- ✓ Global Studies Institute avec 1'193 étudiants-es.
- ✓ Institut universitaire de formation des enseignants-es avec un nombre d'étudiants-es de 378.

Durant la période de 2011 à 2015, la Faculté des sciences a connu un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 3.1 % du nombre d'étudiants-es démontrant ainsi son attractivité dans des domaines où la concurrence exercée par les Écoles polytechniques fédérales est forte.

La Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation connaît, elle aussi, un fort essor avec une croissance annuelle moyenne de 4.1 %.

Quant à la Faculté de médecine, elle a affiché un taux de croissance annuel moyen de 2.2 %.

En ce qui concerne les Facultés de sciences économiques et sociales, on constate une évolution inversée entre ces deux nouvelles facultés. De 2011 à 2015, le nombre des étudiants-es des sciences de la société a progressé en moyenne de 2.0 % par an tandis

que celui d'économie et management a décrue en moyenne de 2.5 % par an. Depuis 2015, cependant, la tendance semble s'inverser car la croissance annuelle de la Faculté d'économie et de management est de 2.0 % alors que celle de la Faculté des sciences de la société est de -2.9 %.

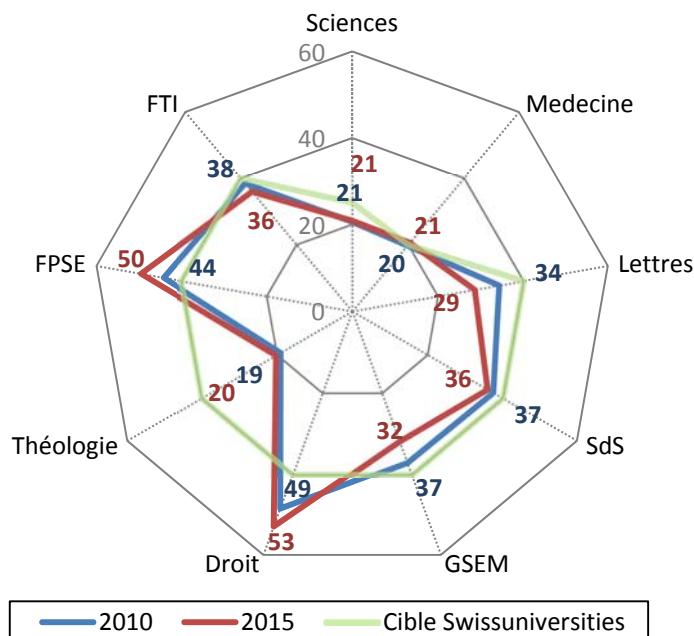
L'effectif des autres facultés reste globalement stable sur la période, avec une variation comprise entre plus ou moins 2.0 %, à l'exception de la Faculté de traduction et d'interprétation. Cette dernière enregistre une décroissance annuelle moyenne du nombre d'étudiants-es de 4.6 %.

Taux d'encadrement

Le taux d'encadrement se définit comme le rapport entre le nombre d'étudiants-es (sans instituts et MAS), et le nombre de postes budgétés « État » de professeurs-es ordinaires, professeurs-es associés-es, professeurs-es assistants-es et suppléances.

Ce calcul peut introduire un certain biais par rapport à la réalité du terrain. En effet, il omet d'intégrer dans la notion d'encadrement le rôle joué par les collaborateurs-trices de l'enseignement, notamment les assistants-es. Faute de disposer d'un benchmark reconnu en Suisse, il permet néanmoins d'apprécier au mieux l'adéquation entre les ressources allouées et l'encadrement attendu.

Évolution du taux d'encadrement par faculté entre 2010 et 2015



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

En 2015, toutes les facultés, hormis la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, la Faculté de droit, et, à un étudiant près, la Faculté de médecine, ont un taux d'encadrement qui respecte les recommandations émises par Swissuniversities.

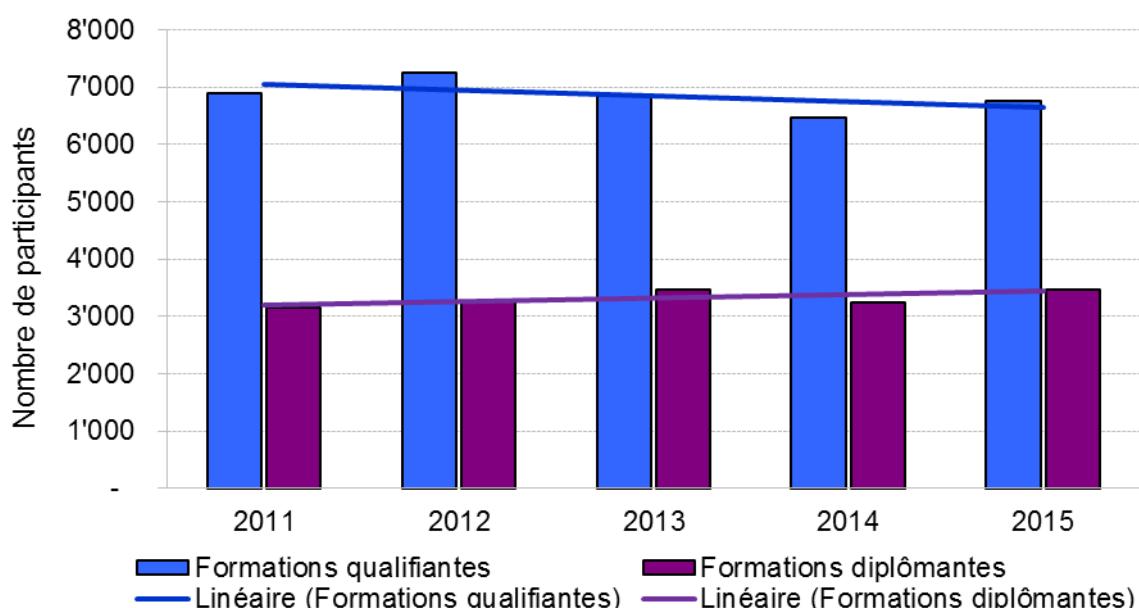
Entre 2010 et 2015, la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation ainsi que la Faculté de droit ont vu leur taux d'encadrement se détériorer en raison de la croissance du nombre des étudiants-es plus importante que de celle du corps professoral. À contrario, la Faculté d'économie et management améliore son taux d'encadrement grâce à une

diminution du nombre de ses étudiants-es. La Faculté des lettres améliore également son taux d'encadrement sur la période par une augmentation du corps professoral accompagnée d'une légère diminution du nombre d'étudiants. Pour toutes les autres facultés, le taux d'encadrement est resté plus ou moins stable.

Nombre d'étudiants-es en formation continue

La formation continue a pour objectif de répondre à la demande du marché du travail où les niveaux d'exigence appellent à un renouvellement permanent des connaissances nécessaires à la mobilité professionnelle et indispensable pour accompagner et favoriser les innovations technologiques. En 2015, les programmes de formation continue ont accueilli 10'221 participants-es, soit une croissance annuelle moyenne de 0.4 % depuis 2011. On constate une évolution tendancielle entre 2011 et 2015 en hausse pour les formations diplômantes (CAS, DAS, MAS) de + 9.6 %, principalement la Faculté d'économie et de management, la Faculté de médecine ainsi que la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, et en légère baisse pour les formations qualifiantes (sessions, journées, et conférences) de - 1.9 %.

Évolution du nombre d'étudiants-es en formation continue de 2011 à 2015



Source : Bureau des statistiques de l'Université de Genève

2. INFORMATIONS BUDGÉTAIRES GÉNÉRALES

Le processus d'élaboration du budget se déroule sur la période de mai de l'année n-1 à janvier de l'année n. C'est au printemps que l'Université est informée des orientations budgétaires de l'État, son principal bailleur. Sur cette base, l'Université élabore une première version du budget et arrête la répartition de l'objectif de « non dépense » annuel. Les charges de personnel sont évaluées en fonction des effets des mécanismes salariaux arrêtés par le Conseil d'État et le Rectorat définit les directives budgétaires à l'intention des facultés. Ces directives sont transmises aux doyens et à leurs administrateurs. Pendant l'été, le Rectorat procède aux arbitrages budgétaires des besoins exprimés par les facultés selon les priorités et les possibilités de réallocations internes, notamment grâce au mécanisme d'économies temporaires. La marge de manœuvre est étroite et exige de concilier à la fois les efforts de rationalisation et d'économies imposées par l'État et le fait que tous les postes, hormis ceux des assistants-es ou maîtres-assistants-es, sont occupés à long terme et régis par la loi relative au personnel de l'administration cantonale.

La deuxième étape du processus budgétaire, qui a lieu en automne, consiste à établir un budget détaillé par centre financier avec l'objectif de se doter d'un outil de pilotage au plus proche de la réalité. Ce pilotage est indispensable aux responsables des centres financiers pour la gestion au quotidien du cadre budgétaire, aux administrateurs-trices pour la maîtrise de l'enveloppe par nature de charges allouée, ainsi qu'au Rectorat dans la conduite et l'optimisation de la politique financière de l'institution en cours d'exercice.

Les rocades budgétaires permettent une redistribution des allocations budgétaires par centre financier et nature de charges dans le cadre de l'enveloppe budgétaire allouée. Elles peuvent également être consécutives au souhait d'affiner le travail de suivi budgétaire en imputant le budget dans les centres financiers dans lesquels l'activité est effectivement réalisée et dans les natures appropriées de charges. Elles peuvent enfin être en lien avec des changements de structure. L'impact de ces rocades est en principe neutre sur le résultat mais peut faire varier les montants des différentes natures de charges.

Une fois le budget de l'État voté par le Grand Conseil, le budget de l'Université est finalisé en simulant, sur la base des contrats, la masse salariale de chaque structure. Le budget est enfin transféré dans les systèmes d'information financière pour assurer le respect et le suivi des moyens alloués à chaque structure.

2.1. FONCTIONNEMENT

Salaires et charges sociales (nature 30)

La masse salariale est déterminée sur la base des contrats réels pour les postes occupés, et selon des salaires moyens déterminés pour les postes vacants. Elle est calculée par groupe de fonctions (par exemple, professeur-e ordinaire, chargé-e de cours, assistant-e, collaborateur-trice scientifique, administrateur-trice, secrétaire, etc.), selon les postes EPT. Elle tient compte des décisions du Conseil d'État quant aux mécanismes salariaux accordés aux collaborateurs-trices de la fonction publique (annuités et renchérissement).

Les charges sociales sont calculées en appliquant les taux légaux.

Dépenses générales (nature 31)

Les dépenses générales regroupent les charges liées aux biens, services et marchandises, ainsi que les charges d'exploitation, notamment les loyers, l'entretien courant et les dédommagements de frais professionnels. Selon les consignes arrêtées par le Conseil d'État, l'Université ne comptabilise ni le loyer des bâtiments mis à sa disposition par l'État, ni le service bureau pour la gestion des paies. Ces informations font toutefois l'objet d'une note annexe dans les états financiers consolidés.

Les dépenses générales sont évaluées sur la base des dépenses des exercices précédents et des demandes de réallocations entre les différentes natures comptables des subdivisions.

Amortissements (nature 33)

L'Université enregistre les amortissements de ses équipements. Selon les catégories de biens, les durées d'amortissement oscillent entre 4 et 10 ans. Les équipements étant intégralement financés par des subventions d'investissement de l'État, les amortissements sur les équipements et les produits différés liés aux subventions d'investissement évoluent symétriquement. Ils sont sans impact sur le résultat net.

Propriétaire du bâtiment Carl-Vogt affecté aux missions d'enseignement et de recherche, l'Université amortit linéairement chaque composante de cet objet selon les durées d'utilité prévues par les codes CFC. Les durées d'amortissement oscillent entre 25 et 70 ans avec une durée moyenne de 33 ans. Dans la mesure où son acquisition a été financée par les moyens de l'Université, les charges d'amortissement y relatives influencent le résultat net du budget « État ».

Enfin, bien qu'elles soient intégrées dans la nature 31 du plan comptable, les pertes sur débiteur sont présentées dans le budget de l'Université et dans ses états financiers avec les amortissements. Sur la base d'une balance âgée, l'Université suit une politique de provisionnement systématique permettant d'affecter les charges selon le principe de la comptabilité d'exercice. Sur la base d'actes de défaut de biens, les provisions sont utilisées. Si la perte est supérieure au montant de la provision, une charge additionnelle est enregistrée. Si elle est inférieure, l'excédent de provision est dissout.

Subventions accordées (nature 36)

Les subventions accordées regroupent toutes les aides financières octroyées à des personnes, notamment les bourses, ainsi qu'à des entités tierces et aux associations d'étudiants-es.

Imputations internes (nature 39)

Les charges d'imputations internes représentent les charges facturées par une structure de l'Université à une autre structure pour la mise à disposition de personnel, d'infrastructure (bâtiment, informatique) ou la fourniture d'une prestation. Ces opérations concernent toutes les sources de financement.

Taxes et revenus divers (nature 42)

Les taxes et revenus divers comprennent principalement :

- ✓ Les loyers des foyers étudiantins (nature 4240)

Ces derniers couvrent les loyers à verser aux propriétaires. Le loyer mensuel dépend de l'objet mais oscille toujours dans une fourchette de prix allant de CHF 375 à CHF 650 par mois.

✓ Taxes d'encadrement et taxes fixes (nature 4231)

Les taxes d'écolage proviennent des taxes de cours acquittées par les étudiants-es. Il faut mentionner qu'environ 33 % des étudiants-es sont exonérés de taxes universitaires. Le montant des taxes est fixé à CHF 500 par semestre et par étudiant-e, composé de CHF 65 au titre des taxes fixes pour le financement des activités sociales et des associations d'étudiants-es, et de CHF 435 au titre des taxes d'encadrement. Ces dernières sont essentiellement affectées au financement de postes d'assistants-es, et d'auxiliaires de recherche et d'enseignement. 10 % des taxes d'encadrement sont versées à la Bibliothèque de Genève (BGE).

✓ Soins dentaires (nature 4240)

Dans le cadre de la formation de ses étudiants-es, la clinique universitaire de médecine dentaire ouvre ses portes au public et assure des soins dentaires. Les soins sont facturés selon la politique de tarification arrêtée par le Rectorat.

Le solde des taxes et revenus divers inclut les taxes d'inscription aux cours d'été et aux activités culturelles et sportives, la participation des HES et IHEID en contrepartie des prestations octroyées par l'Université à leurs étudiants-es, les taxes auditeurs-trices, les émoluments, les dédommagements des assurances, ainsi que les produits des autres prestations de service et vente.

Revenus de transfert (nature 46)

Les revenus de transfert (subventions acquises) comprennent :

✓ Indemnité cantonale (nature 4631)

L'indemnité cantonale constitue la principale source de financement du budget « État ». Elle inclut non seulement une notion d'un « socle » budgétaire mais aussi le montant de la tranche annuelle prévue dans la Convention d'objectifs entre l'Université et l'État et les effets des décisions budgétaires annuelles du Grand Conseil (progression salariale, mesures d'économies et transfert d'activités).

Le montant de l'indemnité est déterminé en fonction des éléments suivants :

Indemnité (budget de l'année N-1)

- Mesures d'économies imposées par l'État
- + Tranche annuelle prévue dans la COB
- + Part des mécanismes salariaux prise en charge par l'État
- + Part des modifications de charges sociales prise en charge par l'État
- + Eventuels transferts d'activités ou de mode de financement
- = Indemnité (budget de l'année N)

✓ Subvention fédérale de base (SEFRI) (nature 4630)

Selon la LEHE, (loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles), la subvention fédérale de base est répartie entre les universités cantonales à hauteur de 70 % selon des indicateurs liés aux étudiants-es (nombre d'étudiants-es, proportion d'étudiants-es étrangers-ères par rapport au nombre total d'étudiants-es étrangers-ères inscrits-es dans les universités suisses et le nombre de diplômes délivrés) et de 30 % selon des indicateurs liés à la recherche (montant des subsides du FNS, de l'UE, de la Commission pour la technologie et l'innovation, et des Fonds de tiers, durée des projets et

de l'intensité de la recherche pour des fonds provenant du FNS et de l'UE). Le montant en faveur de l'Université dépend ainsi de l'enveloppe globale allouée par la Confédération et de la position relative de l'Université de Genève par rapport à celles des autres universités cantonales.

✓ **Accord intercantonal universitaire (AIU) (4611)**

L'AIU fixe les conditions de participation financière d'un canton pour ses étudiants-es poursuivant une formation universitaire dans un autre canton. Cet accord fixe les montants forfaitaires par étudiant-e et par année académique pour chaque domaine d'enseignement : médecine clinique (CHF 51'400), sciences naturelles et exactes (CHF 25'700) et sciences humaines et sociales (CHF 10'600). L'Université bénéficie d'une subvention pour couvrir le coût des étudiants-es en provenance des autres cantons. Quant à la quote-part due pour des étudiants-es genevois-es immatriculés-es dans les autres universités cantonales, elle est prise en charge par le budget de l'État de Genève.

✓ **Contribution fédérale aux frais locatifs (nature 4630)**

Selon la LEHE, la Confédération verse une contribution aux frais locatifs pour des loyers annuels de KCHF 300 au moins, et dont les baux sont conclus pour cinq ans au moins. Le calcul forfaitaire est basé sur les coûts des surfaces et sur l'évolution du taux d'intérêt de référence de l'Office fédérale du logement. Le taux de contribution maximal des dépenses donnant droit à la contribution est fixé à 30 %.

✓ **Subvention du canton de Vaud (nature 4611)**

La subvention vaudoise est basée sur l'évaluation des charges transférées (personnel et crédits ordinaires) de l'Université de Lausanne à l'Université de Genève dans le cadre du regroupement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne sur le site de Genève. Elle est indexée en fonction de l'évolution de l'indice suisse des prix à la consommation.

✓ **Subvention du canton du Valais et de la ville de Sion (nature 4634)**

Les subventions valaisannes se réfèrent aux prestations définies dans une convention cadre tripartite relative à l'intégration des activités académiques dans le domaine des droits de l'enfant et de l'Inter- et Transdisciplinarité de l'Institut Kurt Bösch au sein de l'Université de Genève.

Imputations internes (nature 49)

Les produits d'imputations internes représentent les produits de facturation entre les structures de l'Université, toutes sources de financement confondues. À relever en particulier que dans le cadre de ses activités de recherche financées par des fonds provenant de l'extérieur, ainsi que pour les activités de formation continue, l'Université prélève un pourcentage de respectivement 9.0 % (recherche) et 7.5 % (formation continue) qui permet de couvrir les coûts d'infrastructure imputés sur le budget « État ». Le montant de ce prélèvement est « restitué » au budget « État » dans le cadre du mécanisme des imputations internes.

2.2. INVESTISSEMENT

Crédit de renouvellement

L'Université reçoit chaque année une subvention pour le renouvellement de son équipement (parc informatique et scientifique, mobilier) qui peut également être allouée à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le budget annuel correspond à la tranche annuelle du crédit de renouvellement accordé par

l'État, complétée par le report budgétaire de l'année précédente. À la fin d'une période quinquennale d'un crédit de renouvellement, les soldes budgétaires sont annulés.

En fin d'année, les soldes budgétaires sont ajustés des commandes engagées auprès de chaque subdivision, et les montants restant disponibles sont mutualisés et réinjectés dans le processus d'arbitrages budgétaires de l'année suivante.

Crédits d'ouvrage

Lors de la construction ou l'acquisition de nouvelles installations ou lors de nouveaux développements, le Conseil d'État dépose un projet de loi pour le compte de l'Université. Une fois voté, le crédit d'ouvrage est mis à disposition par tranche annuelle. En fonction de l'état d'avancement des projets financés par un crédit d'ouvrage, le budget annuel peut différer du montant indiqué dans le plan financier accompagnant la requête, à condition que le montant de l'enveloppe pluriannuelle accordée par le Grand Conseil soit respecté.

3. PROJET DE BUDGET DE FONCTIONNEMENT « ÉTAT »

3.1. FAITS MARQUANTS

La politique budgétaire à moyen terme de l'Université vise le retour à l'équilibre du budget de fonctionnement à l'horizon 2019. L'approche privilégiée est celle d'une répartition régulière des efforts tout en se donnant les moyens de poursuivre le développement de certains pôles d'excellence selon le principe de profilage de l'Université. Cette stratégie implique que les économies à réaliser soient calibrées en fonction des efforts imposés par le Canton, des subventions attendues de la Confédération et des autres cantons, des initiatives visant à maximiser des financements alternatifs, ainsi que du potentiel de réallocation budgétaire entre les facultés. Elle implique que les intentions des principaux bailleurs de l'Université soient connues du Rectorat car le profilage de l'Université induit des engagements qu'il faut pouvoir assurer dans la durée.

À ce propos, l'État peine à fixer un cadre budgétaire à moyen terme déclinant les efforts attendus de l'Université par rapport à son annonce de réduction de 5 % des charges de personnel sur la période 2016 / 2018 et à le communiquer. Il faut également relever que l'Université est informée « au compte-goutte » des coupures budgétaires sur l'indemnité cantonale et découvre, cette année encore, une mesure complémentaire annoncée au début du mois de septembre. Cette visibilité restreinte complique la tâche du Rectorat car elle rend difficile la mise sur pied d'un programme d'économies, notamment en termes de cible à atteindre, de répartition entre les facultés, ainsi que de rythme de réalisation. Elle comporte également le piège des « mesurettes » à court terme dont les effets sont généralement dommageables.

Quant à la Confédération, le changement de mécanisme de répartition de la subvention fédérale de base, la substitution des subventions fédérales pour l'acquisition d'équipements scientifiques par des contributions aux frais de location, ainsi que la dotation à un fonds de compensation sont autant d'éléments qui compliquent singulièrement la prévision pour l'année à venir.

C'est donc dans un environnement marqué par une très grande incertitude que le projet de budget 2017 est élaboré. Dans les consignes budgétaires transmises aux facultés, le Rectorat s'est donné l'objectif d'un déficit de KCHF 3'000 en agissant sans tabou tant sur les charges que sur les revenus. Pour atteindre cet objectif, sur la base des informations communiquées par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport, le Rectorat a annoncé une réduction linéaire de 1.0 % du budget de chaque faculté, soit KCHF 5'076. À relever que cette mesure doit être considérée comme le premier élément d'un programme d'économies sur la période 2016 / 2019 dont les contours doivent encore être définis. Le Rectorat a également décidé de répondre en priorité qu'aux seules augmentations de charges induites par des exigences légales ou réglementaires ou par des décisions institutionnelles antérieures dans les limites de ses moyens. Il a, enfin, invité toutes les structures universitaires à réévaluer leurs propres revenus et à exprimer les dotations budgétaires pouvant être temporairement réallouées. C'est dans ce cadre que la procédure budgétaire s'est déroulée de mai à août 2016.

Enfin, à l'instar du budget 2016, le présent projet de budget ne peut tabler sur aucune ressource additionnelle allouée par le Grand Conseil au titre de la Convention d'objectifs 2016 / 2019. Il faut également relever que le processus d'adoption de cette convention a pris du retard puisque au moment de l'élaboration du projet de budget 2017, le projet de loi n'a pas encore été soumis au Conseil d'État. Ce retard fait naître une certaine insécurité puisque les moyens additionnels attendus sont hypothétiques alors que les engagements, notamment pour les pôles d'excellence, sont fermes. Comportant les difficultés budgétaires du Canton, le Rectorat a décidé, dans l'intervalle, de mettre à contribution son Fonds d'innovation et de développement, alimenté par les bénéfices après rétrocession à l'État. Toutefois, cette décision presuppose que les autorités cantonales devront allouer, dans un calendrier à convenir, des moyens ciblés se substituant aux fonds de l'Université qui, par définition, ne sont pas pérennes dans le temps.

3.2. PROGRAMME D'ÉCONOMIES

Programme d'économies 2013 / 2015

Le projet de budget 2017 intègre les derniers efforts de la mise en œuvre du Programme d'économies 2013 / 2015, encore attendu de la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation (KCHF 87). Le montant-cible de KCHF 17'192 des économies à réaliser pour l'ensemble de l'Université (équivalent à une réduction de 3.75 % du budget), est dès lors totalement atteint et chaque structure y à contribuer selon le protocole prévu.

Dans une très large proportion, les mesures d'économies ont induit une rationalisation et un redimensionnement de la palette des services offerts par l'Université, notamment dans les domaines de l'enseignement et de la recherche. À court terme, aucune mesure d'économies n'a entraîné la suppression d'une filière d'étude, même si des discussions de rationalisation ont eu lieu entre les universités du Triangle Azur (Lausanne, Neuchâtel et Genève). En revanche, la palette des cours offerts dans le cadre d'un cursus de formation a été réduite. Des postes professoraux à plein temps ont également été remplacés par des postes à temps partiel, voire par des chargés de cours ou d'enseignement, ce qui à terme pourrait se répercuter sur la capacité de l'Université à décrocher des fonds de recherche compétitifs, des mandats de service et à assurer la relève.

À relever que certaines structures ont privilégié l'augmentation « volontaire » du montant de non dépense dans des proportions disproportionnées par rapport à leur surface financière. Dans la mesure où ces efforts doivent être reproduits année après année, ce choix comporte un risque de dérapage budgétaire. La gestion du montant de non dépense sera d'autant plus complexe qu'elle va s'amplifier avec la mise en œuvre du nouveau Programme d'économies 2016 / 2019. Il est, par conséquent, attendu que ces structures saisissent chaque opportunité pour transformer ces augmentations « volontaires » du montant de non dépense en coupures « définitives ».

Programmes d'économies 2016 / 2019

À la présentation de son projet de budget 2016 en septembre 2015, le canton de Genève annonçait la nécessité de mettre en place de nouvelles mesures d'économies pour faire face au déséquilibre structurel des finances cantonales dont l'impact se traduit par une augmentation de la dette cantonale au-delà du plafond légal. Le Conseil d'État avait proposé de réduire de 5 % les charges de personnel à l'horizon 2018. Pour l'Université, cela signifiait une réduction proportionnelle de l'indemnité cantonale au prorata du taux de subventionnement. Depuis, cette annonce ne s'est pas traduite par des consignes budgétaires formelles de la part du Conseil d'État, ni en termes de cible d'économies à réaliser par l'Université, ni en termes de calendrier.

Dans le budget 2016, le Rectorat a néanmoins anticipé la mise en place d'un nouveau programme d'économies en procédant déjà à des premières coupures pour un montant de KCHF 1'433 uniquement dans les structures de ses propres services. Le programme d'économies se poursuit et le choix de la prochaine cible d'économies à atteindre pour l'année 2017 repose sur une réduction linéaire de 1.0 % de l'enveloppe budgétaire, soit une économie de KCHF 5'076 pour l'Université. À noter que la base de calcul est le budget 2016 des charges de personnel, des dépenses générales et des subventions accordées. À ce stade, les facultés ont été invitées à réfléchir aux pistes d'économies réalisables en 2017. Leur concrétisation est prévue au cours de l'automne dans le cadre de l'établissement du budget annuel de chaque structure universitaire.

La répartition 2017 par faculté est la suivante :

<i>En milliers de francs</i>	Charges de personnel	Dépenses générales	Subventions accordées	Total	Economies à réaliser (1.0 %)
Sciences	106'009	5'340	10	105'959	1'060
Médecine	85'477	6'619	796	92'891	929
Lettres	37'710	625	200	38'535	385
GSEM	16'591	384	8	16'982	170
SDS	16'151	355	8	16'513	165
Droit	18'112	362	-	18'473	185
Théologie	1'602	74	1'550	3'226	32
FPSE	35'816	802	168	36'785	368
FTI	9'735	104	-	9'839	98
UNACI	96'996	54'279	17'082	168'357	1'684
UNIGE	424'198	68'943	19'821	507'562	5'076

Enfin, pour l'ensemble du Programme d'économies 2016 / 2019, le Rectorat n'a pas arrêté son choix ni quant à l'objectif financier pluriannuel, ni quant au mode de répartition des efforts d'économies entre les facultés, les centres interfacultaires et les services communs, ni quant aux échéances de réalisation. Toutefois, il s'est engagé à reconnaître les efforts accomplis en 2016 et 2017 comme une contribution aux mesures d'économies de cette législature.

3.3. ARBITRAGES BUDGÉTAIRES

Dans le cadre de la première étape de la procédure budgétaire, le Rectorat sollicite les facultés et structures afin qu'elles expriment leurs besoins supplémentaires, et qu'elles annoncent les variations de revenus projetées et les dotations budgétaires temporairement « libres ».

Lors des arbitrages relatifs aux besoins supplémentaires exprimés, le Rectorat retient les critères suivants :

- ✓ Existence d'une obligation légale ou réglementaire.
- ✓ Décision institutionnelle antérieure.
- ✓ Nature et pertinence relative de la demande.
- ✓ Identification de la source de financement.
- ✓ Contrainte budgétaire à court et moyen terme.

Sur cette base, le Rectorat a réalloué des moyens à hauteur de KCHF 2'772 induisant la création de 13.33 EPT. À noter que ce chiffre ne tient pas compte des créations de postes liées à l'exploitation du CMU 5 / 6, soit 4.75 EPT pour un montant de KCHF 503. Par ailleurs, il a arbitré l'ajustement à la baisse du budget des charges de KCHF 52, et à la hausse celui des revenus de KCHF 674.

Le tableau ci-dessous présente par nature de charge les arbitrages budgétaires réalisés :

Arbitrages en milliers de francs	Demandes accordées		Variations		Total		
			Charges	Revenus			
	EPT	KCHF	EPT	KCHF	KCHF	EPT	KCHF
Charges de personnel	13.33	1'792	-	-9		13.33	1'783
Dépenses générales		979		-42			937
Imputations internes		1		-			1
Revenus					674		674
Arbitrages 2017	13.33	2'772	-	-52	674	13.33	2'047

Les arbitrages réalisés lors de cet exercice budgétaire et des précédents engendrent des effets décalés dont les impacts sont déjà connus pour le projet de budget 2018. Il s'agit principalement des éléments suivants :

- ✓ Des engagements de personnel qui auront lieu au cours de l'année 2017, dont l'impact annualisé sera reporté au prorata en 2018 (KCHF 339).
- ✓ De la restitution automatique des économies temporaires reconnues en 2017 sur l'exercice 2018 (KCHF 1'322). À relever qu'en ce qui concerne l'économie temporaire liée à la maintenance et l'entretien des bâtiments neufs (Uni Carl-Vogt et CMU 5 / 6), le montant de la restitution n'est pas défini.

3.4. REVENUS DE FONCTIONNEMENT

Les revenus de l'Université se subdivisent en 2 catégories principales : les taxes et revenus divers et les revenus de transfert (subventions).

Taxes et revenus divers

Emoluments

Dès la rentrée académique 2017, des émoluments au titre de frais administratifs seront facturés à chaque candidat déposant une demande d'inscription. En effet, suite aux observations relatives au volume de dossier d'immatriculation sans suite, la politique de facturation des émoluments et les tarifs ont été adaptés en fonction de la charge de travail qui elle varie selon le profil du futur étudiant. Cela induit une augmentation des revenus de l'Université de KCHF 538.

Taxes universitaires

Le projet de budget 2017 table sur des taxes universitaires s'élevant à KCHF 11'761, en hausse de KCHF 198. Cette hausse s'explique, d'une part, par la hausse des taxes fixes et d'encadrement (KCHF 233) consécutive à la croissance prévue de 2.0 % du nombre d'étudiants-es en 2017, à un montant de taxes d'écolage inchangé et un taux d'exonération stable et, d'autre part, par la baisse tendancielle des taxes d'auditeurs (KCHF 35) observée depuis plusieurs années.

Recettes de la médecine dentaire

Partant du principe que la politique tarifaire est inchangée, le projet de budget 2017 anticipe un volume d'activités liées aux soins dentaires fournis à la population genevoise semblable à celui du budget 2016. Les recettes de la médecine dentaire sont néanmoins augmentées (KCHF 170). Cette hausse est sans impact sur le résultat net de l'Université car des charges pour abattements scientifiques et échecs médicaux du même montant sont intégrées au projet de budget (voir la partie « Charges de fonctionnement, dépenses générales »).

Autres prestations de service et ventes

Le projet de budget 2017 enregistre une augmentation nette du montant des autres prestations de service et ventes (KCHF 780). À relever que, globalement, compte tenu de l'augmentation des charges liée à l'accroissement du chiffre d'affaires, l'impact sur le résultat est quasiment neutre (voir la partie « Charges de fonctionnement, dépenses générales »). Les éléments suivants expliquent cette variation.

Dans le cadre d'une extension des services bibliothéconomiques mis à la disposition des collaborateurs-trices des HUG, une nouvelle convention a été signée. Les contributions aux frais de gestion documentaire pour les HUG augmentent les revenus (KCHF 388).

L'Université pilote pour la Suisse un projet dans le domaine de la physique à haute énergie développé par le CERN à l'échelle mondiale (quarante-quatre pays concernés). Ce projet est un partenariat de plus trois mille bibliothèques, d'organismes de financement et centres de recherche. Dans ce contexte, le CERN facture le coût national à l'Université, qui elle-même le refacture à son tour aux sept hautes écoles suisses impliquées dans le projet (KCHF 118).

Le projet d'une nouvelle plateforme pour les offres d'Uni Emploi induit une hausse des tarifs des publications dégageant une augmentation des recettes estimées (KCHF 44). Son impact détériore le résultat net de l'Université (KCHF 7), toutes choses étant égales par ailleurs. Quant aux activités culturelles, une augmentation du chiffre d'affaires (KCHF 10) est prévue sans impact sur le résultat net puisqu'elles exigent une augmentation correspondante des charges.

Les recettes fournies par les demandes d'attestation d'équivalence ou de copies de diplômes ont été ajustées à la baisse (KCHF 20) selon la réalité observée depuis quelques années.

L'Office fédéral de l'environnement redistribue annuellement le produit de la taxe CO2 aux employeurs par le biais des caisses cantonales de compensation. Pour l'Université, cela représente un montant de KCHF 241 et fait désormais l'objet d'une rétrocession par l'Office du personnel de l'État depuis 2016 à l'Université.

Revenus de transfert (subventions acquises)

Indemnité cantonale

L'indemnité cantonale 2017 se monte à KCHF 344'274. Elle est en légère augmentation (KCHF 587) par rapport au budget 2016, soit 0.2 %. Cette variation s'explique par une combinaison de différents éléments :

- ✓ Le financement d'une partie des mécanismes salariaux au taux de subventionnement (augmentation de KCHF 2'004)
- ✓ La prise en considération d'un effet « noria » lié au remplacement de collaborateurs-trices expérimentés-es par des collaborateurs-rices plus jeunes (diminution de KCHF 1'042).
- ✓ Le financement partiel de la hausse des cotisations CPEG à hauteur du taux de subventionnement (augmentation de KCHF 1'668).
- ✓ Une mesure d'économies linéaire de 1 % (réduction de KCHF 3'437) correspondant à la symétrie des efforts demandés à toutes les structures du « petit » État, ainsi qu'au secteur subventionné.
- ✓ L'annulation d'une économie envisagée en 2016 concernant la réduction du nombre d'année d'expérience pertinente au poste (moins deux annuités) lors de l'engagement de nouveaux collaborateurs (augmentation de KCHF 191).
- ✓ Le transfert partiel des moyens en lien avec les charges d'entretien du bâtiment du CMU 5 / 6 et de Sauverny (augmentation de KCHF 1'203).

Pour mémoire, le taux de subventionnement est le ratio entre le montant de l'indemnité cantonale et les charges totales de l'année N-1. Il s'élève à 62.82 % pour l'année 2017. À relever qu'à ce stade, l'indemnité cantonale n'inclut aucun moyen supplémentaire dans le cadre du projet de Convention d'objectifs 2016 / 2019.

En résumé, les éléments constitutifs de l'indemnité cantonale sont les suivants :

Indemnité cantonale <i>en milliers de francs, versus budget 2016</i>	Montant
Budget 2016	343'687
Mécanismes salariaux, part État	2'004
Effet "noria"	-1'042
Augmentation cotisations CPEG 2016, part État	1'668
Mesure d'économies	-3'437
Annulation d'une économie envisagée	191
Charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6 et Sauverny	1'203
Indemnité cantonale 2017	344'274
<i>Croissance en %</i>	<i>587</i>
	<i>0.2 %</i>

Subvention fédérale de base

Le projet de budget 2017 prévoit un montant de KCHF 98'010 en augmentation de KCHF 1'478 par rapport au budget 2016, soit une croissance annuelle de 1.5 %. Cette hausse résulte de l'augmentation attendue de l'enveloppe fédérale et de l'hypothèse d'une amélioration de la position relative de l'Université par rapport aux autres universités cantonales suite à l'introduction du nouveau modèle de répartition prévu par la LEHE 2017-2020 (loi fédérale sur l'encouragement et la coordination des hautes écoles). À relever que l'estimation de la part genevoise est difficile à réaliser car aucun point de repère n'est disponible, si ce n'est les projections réalisées lors de la mise en consultation de l'ordonnance d'application. De plus, l'estimation prend en considération la dotation à un fonds de cohésion qui permet de compenser en partie les pertes subies par les universités dont la position relative se détériore avec le nouveau mécanisme de répartition. Une dotation à hauteur de 2.4 % de l'enveloppe a été retenue pour ce fonds de cohésion.

Accord intercantonal universitaire (AIU)

Deux hypothèses sont retenues pour anticiper le montant de l'AIU. La première reflète l'évolution tendancielle du nombre des étudiants-es « confédérés-es » observée depuis le début de la décennie par groupe facultaire. Cette évolution est marquée par un rebond du nombre des étudiants-es « confédérés-es » en sciences humaines et sociales et par une légère croissance de ceux des sciences naturelles et exactes et de ceux de médecine clinique. La seconde concerne la stabilité des forfaits par étudiant et par groupe facultaire. Par rapport au budget 2016, cette méthodologie induit une augmentation du produit de l'AIU (KCHF 1'378).

Autres subventions acquises

Par rapport au budget 2016, les autres subventions acquises augmentent de KCHF 537. Cette variation s'explique par les éléments suivants.

Avec l'introduction du volet financier de la LEHE, la Confédération cesse de subventionner l'acquisition des équipements informatiques et scientifiques. Pour l'Université, ce changement entraîne une diminution des subventions d'investissement. Désormais, la Confédération entend soutenir en priorité la construction ou la location des bâtiments universitaires. La prise en compte des frais de location dans ce nouveau mode de subventionnement induit une augmentation attendue des contributions fédérales au titre de participation aux frais locatifs (KCHF 664). À l'instar du calcul de la subvention fédérale de base, l'estimation est difficile, faute de repère sur les locations effectivement éligibles, ainsi que sur le pourcentage de subventionnement.

La contribution annuelle du canton de Vaud au financement de l'École de Pharmacie Genève-Lausanne (EPGL) est réduite (KCHF 116) par rapport au budget 2016. Cette estimation résulte à la fois de la différence entre le budget et les comptes provisoires 2016, et d'une baisse de l'indice suisse des prix à la consommation 2016 (-0.6 %) annoncé par l'Office fédéral de la statistique.

Dans le cadre de la convention tripartite « canton du Valais, ville de Sion et Université de Genève » liée au centre interfacultaire de droits de l'enfant (CIDE), les collectivités publiques valaisannes augmentent leurs contributions (KCHF 50). Le soutien financier accordé par le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (KCHF 250) se termine en 2016. Au total, le montant de la subvention allouée au CIDE est en baisse (KCHF 200) et se porte à KCHF 450 en 2017.

Dans le cadre du programme spécial en médecine humaine, coordonné par Swissuniversities, dont le défi est d'accroître le nombre de médecins généralistes formés, des subsides sont alloués. Une enveloppe a été réservée à cet effet (KCHF 70'000) et le versement est échelonné entre 2017 et 2020. Elle sera distribuée sur la base des places supplémentaires de master en médecine humaine annoncées entre 2016 et 2021. L'Université de Genève prévoit la création de 8 places de masters supplémentaires. Pour 2017, le subside attendu est estimée à KCHF 190.

Produits différés liés aux subventions d'investissement

Sans effet sur le résultat net, le projet de budget 2017 enregistre un ajustement à la baisse des produits différés liés aux subventions d'investissement (KCHF 1'175), basé sur les dépenses effectives d'investissement pour l'année 2015 et celles provisoires pour 2016. La baisse des produits différés est intégralement compensée par une diminution équivalente des amortissements sur les équipements acquis grâce aux crédits d'ouvrage et de renouvellement octroyés par l'État.

Imputations internes

En application du principe des « coûts complets », l'Université prélève un « overhead » sur les financements provenant de l'extérieur en matière de recherche et de formation continue évalué à KCHF 2'430, inchangé par rapport au budget 2016. Cet « overhead » tend à compenser l'institution pour les coûts indirects liés à ce type d'activités dont le financement est garanti par le budget « État ».

Outre le budget lié au prélèvement de l'« overhead », les produits d'imputations internes enregistrent d'autres facturations entre centres financiers du budget « État » et les fonds provenant de l'extérieur évalués à KCHF 1'235. À noter que leur impact représente une amélioration du résultat net (KCHF 1'000), inchangée par rapport au budget 2016. Compte tenu du caractère imprévisible des revenus boursiers, le budget ne table sur aucun rendement du portefeuille de titres, hypothèse inchangée par rapport à l'année précédente.

Enfin, les produits d'imputations internes mettent en évidence des facturations de prestations internes entre différents centres financiers du budget « État ». Ces produits sont neutres en termes de résultat net. Ils progressent par rapport au budget 2016 (KCHF 1) et s'élèvent à KCHF 2'889.

Total des revenus

En partant du montant des revenus du budget 2016, le tableau ci-dessous reprend les éléments de variation des revenus 2017 :

Revenus <i>en milliers de francs, versus budget 2016</i>	Montant
Budget 2016	535'625
Emoluments	538
Taxes universitaires	198
Recettes médecine dentaire	170
Autres prestations de service et ventes	780
Indemnité cantonale	587
Subvention fédérale de base	1'478
AIU	1'378
Autres subventions aquises	537
Sous-total des revenus monétaires	541'291
<i>Croissance en %</i>	<i>5'666</i> <i>1.1 %</i>
Produits différés liés aux subventions d'investissement	-1'175
Imputations internes	1
Total des revenus 2017	540'116
<i>Croissance en %</i>	<i>4'492</i> <i>0.8 %</i>

Au total, les revenus de l'Université s'élèvent à KCHF 540'116, soit en hausse de KCHF 4'492 (+ 0.8 %) par rapport au budget 2016.

3.5. CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de l'Université se subdivisent en 5 catégories. Il s'agit des charges de personnel, des dépenses générales, des amortissements, des subventions accordées et des imputations internes.

Charges du personnel

Les charges de personnel (après les objectifs de « non dépense » et les programmes d'économies) s'élèvent à KCHF 426'216 (78 % du budget total), ce qui représente une hausse nette de KCHF 2'018 par rapport au budget 2016. Cette variation représente une augmentation de 0.5 %. Les charges de personnel augmentent en fonction de décisions prises par les autorités cantonales (KCHF 6'167), soit 64 % du total des augmentations, et en raison des arbitrages institutionnels (KCHF 3'458). Pour contenir l'évolution de la masse salariale, l'Université réalise parallèlement d'importants efforts par l'adoption de différentes mesures d'économies dont les effets se montent à KCHF 7'608. Ces mesures dégagent ainsi un taux de couverture de 79 % des décisions cantonales et rectoriales.

Pour introduire de la flexibilité dans les dotations budgétaires en libérant temporairement des moyens libres d'engagement, le Rectorat interpelle chaque année les facultés, les centres interfacultaires et les services communs pour connaître les moyens potentiellement « réallouables ». En contrepartie, il s'engage à restituer « automatiquement » ces dotations budgétaires lors de l'élaboration du projet de budget de l'année suivante. Ce mécanisme induit une augmentation des charges de personnel de KCHF 971 consécutive à la restitution « automatique » des économies temporaires 2016 (KCHF 891) et aux effets décalés de certains arbitrages réalisés en 2016 (KCHF 80). À relever que les économies temporaires annoncées dans le cadre de la procédure budgétaire 2017 s'élèvent à KCHF 822.

Selon les consignes du Conseil d'État, le projet de budget anticipe une reprise des mécanismes salariaux dès janvier 2017 et n'intègre aucune indexation des rémunérations. L'impact est une augmentation des charges de personnel (KCHF 2'762). Il n'est indemnisé qu'à hauteur du taux de subventionnement et induit un coût net pour l'Université (KCHF 758). En l'absence d'annuité octroyée en 2016, le projet de budget n'inclut aucun effet décalé lié aux mécanismes salariaux du personnel enseignant. Pour mémoire, en principe, la progression des annuités est octroyée au personnel administratif et technique en début d'année, alors que, pour le personnel enseignant, la progression est enregistrée dès le mois d'août.

À l'instar de la mesure instaurée par l'État pour appréhender le « rajeunissement » des collaborateurs-trices, l'Université estime que l'impact de l'effet « noria » s'élève à KCHF 1'622. Pour mesurer cet effet, le calcul se fonde sur les postes effectivement occupés à une date donnée et valorise les charges de personnel y relatives. Pour les postes vacants, le calcul utilise le salaire moyen par catégorie de personnel et selon les lignes budgétaires et valorise les charges de personnel y relatives. La comparaison entre la masse salariale évaluée selon les données de l'Office du personnel de l'État et celles projetées sur la base des contrats de chaque collaborateur-trice détermine le volume de l'effet « noria ». À noter que cet effet diffère de l'objectif de non dépense lié au turnover du personnel qui appréhende, en principe, la durée de vacance de poste.

Le plan de financement de la CPEG induit pour les employeurs affiliés une augmentation de charges sociales au titre des cotisations de prévoyance. Pour l'Université, cette augmentation s'élève à KCHF 2'656 en 2017. En fonction du taux de subventionnement, la charge nette pour l'Université s'élève à KCHF 987. L'objectif d'un taux de cotisation à 27% à l'ensemble des collaborateurs de l'Université sera atteint en 2017. Cela marque la fin la mise en œuvre progressive de cette mesure liée au plan de recapitalisation.

Les charges liées au plan de retraite anticipée (rente-pont AVS) augmentent (KCHF 750) sur la base des comptes provisoires 2016 et du nombre anticipé de personnes éligibles. Elles restent cependant bien inférieures à celles observée en 2013 et 2014 qui étaient

caractérisées par des conditions d'octroi plus favorables et une accessibilité à un plus grand nombre de collaborateurs-trices.

La croissance du nombre des étudiants-es augmente les revenus liés aux taxes fixes (KCHF 6). Conformément au règlement de l'Université, les revenus liés à ces taxes sont affectés à 80 % aux activités en lien des services sociaux, culturels et sportifs, à 14.6 % aux associations d'étudiants-es et à 5.4 % aux salaires des secrétaires permanents-es de la Commission de gestion des taxes fixes et de la Conférence universitaire des associations d'étudiant-es. Cette affectation de ressources induit une augmentation des charges de personnel (KCHF 5). La croissance du nombre d'étudiants-es augmente également les revenus des taxes d'encadrement. 90 % de ces revenus sont utilisés pour améliorer l'encadrement des étudiants-es. Cette affectation de ressources permet l'engagement de 2.36 EPT d'assistants-es, soit une augmentation de KCHF 205 des charges de personnel. Globalement, la hausse des revenus des taxes universitaires augmente les charges de personnel (KCHF 210), sans impact sur le résultat net.

La mise en service du CMU 5 / 6 nécessite l'engagement de personnel additionnel pour répondre aux besoins indispensables en matière de soutien logistique et technique. Cet ajustement induit la création de 4.75 EPT et une augmentation complémentaire des charges de personnel (KCHF 394).

Dans le cadre du programme spécial en médecine humaine, coordonné par Swissuniversities, dont le défi est d'accroître le nombre de médecins généralistes formés, le développement du programme passerelle avec l'EPFL augmente les charges de personnel (KCHF 100).

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les demandes budgétaires arbitrées favorablement par le Rectorat augmentent les charges de personnel (KCHF 1'792). Cela permet la création de 13.33 EPT. En prenant en considération la réduction de charges du personnel annoncée (KCHF 9), l'impact net des arbitrages 2017 sur les charges de personnel s'élève à KCHF 1'783.

Les derniers efforts attendus pour la finalisation du Programme d'économies 2013 / 2015 de la Faculté de psychologie et sciences de l'éducation sont de KCHF 87. Dans le cadre du Programme d'économies 2016 / 2019 et à ce stade du processus budgétaire, la répartition des coupures budgétaires entre les différents types de charges au sein des facultés, des centres interfacultaires et des services communs n'a pas été communiquée. Cette information sera transmise en automne et intégrée dans le budget 2017. En attendant, la totalité des mesures d'économies 2017 (KCHF 5'076) est portée par les charges de personnel sans aucune indication en termes de poste.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de postes par catégorie de personnel :

Nombre de postes <i>en équivalent plein temps, versus budget 2016</i>	Professeurs & Chargés d'enseignement	Assistants, Maître-assistants, Auxiliaires recherche	PAT	Total
Budget 2016	869.67	905.22	1'194.64	2'969.53
COB, tranche 2017				-
Impacts B2016 sur 2017		2.36		-
Assistants taxes				2.36
Transferts des charges et activités			4.75	4.75
Arbitrages 2017	3.93	0.80	8.60	13.33
Sous-total, nombre EPT avant économies	873.60	908.38	1'207.99	2'989.97
<i>Croissance en %</i>	<i>0.5 %</i>	<i>0.3 %</i>	<i>1.1 %</i>	<i>0.7 %</i>
Programme d'économies 2016 / 2019				-
Nombre de postes 2017	873.60	908.38	1'207.99	2'989.97
Variation nombre EPT	3.93	3.16	13.35	20.44
<i>Croissance en %</i>	<i>0.5 %</i>	<i>0.3 %</i>	<i>1.1 %</i>	<i>0.7 %</i>

L'objectif de « non dépenses » reste inchangé (KCHF 7'601), montant qui représente les disponibilités budgétaires liées au turn-over du personnel.

Le tableau reprend les éléments de variation des charges du personnel en 2017 :

Charges de personnel <i>en milliers de francs, versus budget 2016</i>	Montant
Budget 2016	424'198
Impacts B2016 sur 2017	971
Mécanismes salariaux	2'762
Effet "noria" sur le personnel universitaire	-1'622
Augmentation du taux de cotisation CPEG	2'656
Pont AVS	750
Taxes universitaires	210
Charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6	394
Projet passerelle EPFL	100
Arbitrages 2017	1'783
Économies temporaires 2017	-822
Sous-total, masse salariale avant économies	431'379
<i>Croissance en %</i>	<i>7'181</i> <i>1.7 %</i>
Programme d'économies 2013 / 2015	-87
Programme d'économies 2016 / 2019	-5'076
Charges de personnel 2017	426'216
<i>Croissance en %</i>	<i>2'018</i> <i>0.5 %</i>

Dépenses générales

Par rapport au budget 2016, les dépenses générales augmentent de KCHF 3'542, dont une part importante s'explique par l'impact de l'ouverture du CMU 5 / 6 sur 2017 et de Sauverny. Les coûts en termes d'énergie, d'entretien et de nettoyage sont budgétés à hauteur du montant indemnisé préalablement par l'État (KCHF 2'012) en 2017. Suite à une communication récente, l'État a annoncé que le complément prévu d'indemnisation serait plutôt versée progressivement sur les années 2017 et 2018. Cette décision fait apparaître une insuffisance de financement en 2017 pour les frais d'exploitation de ces nouveaux bâtiments. Parallèlement, des économies temporaires de KCHF 3'072 avaient été inscrites dans le budget 2016 dont KCHF 2'522 conservées sur le projet de budget 2017 de la maintenance des bâtiments Carl-Vogt et du CMU 5 / 6. En effet, dans la mesure où ces bâtiments sont neufs, les besoins prévisibles sont inférieurs à la moyenne des besoins courants d'entretien sur la durée entière d'exploitation de l'immeuble. Grâce au mécanisme des économies temporaires, les moyens adéquats d'entretien courant pour faire face aux besoins dans les limites du financement octroyé par l'État seront progressivement libérés. Un montant pour de la maintenance des bâtiments a été restituée (KCHF 550) et constitue un effet décalé sur 2017.

Dans le cadre de la politique de profilage des activités « socle » de l'Université, les arbitrages 2017 augmentent globalement les dépenses générales (KCHF 979). Ils sont composés des éléments suivants : l'augmentation du coût des périodiques en lien avec la politique documentaire de la bibliothèque universitaire (KCHF 247), le processus de pérennisation d'un pôle de recherche national (PRN) rattaché au Centre interfacultaire en sciences affectives (KCHF 35) et l'effort consenti dans la mise à jour des contrats de maintenance du système informatique de l'Université (KCHF 87). Il faut également mentionner les éléments suivants qui sont eux sans impact sur le résultat net (voir la partie « Revenu de fonctionnement, autres prestations de service et ventes ») : une augmentation de charges liée aux prestations offertes aux étudiants dans le domaine des activités culturelles et de Uni Emploi (KCHF 60), une augmentation des charges de la médecine dentaire (KCHF 170), dans le domaine de la politique documentaire institutionnelle, la prise en charge d'abonnement à des périodiques scientifiques (KCHF 262) en vertu du nouveau contrat de prestations avec les Hôpitaux universitaires de Genève, ainsi que les frais de participation à un projet avec le CERN dans le domaine de la haute énergie en physique (KCHF 118).

Le tableau suivant reprend les éléments de variation des dépenses générales en 2017 :

Dépenses générales <i>en milliers de francs, versus budget 2016</i>	Montant	
Budget 2016	68'943	
Impacts B2016 sur 2017	550	
Charges d'entretien des bâtiments CMU 5/6 et Sauverny	2'012	
Arbitrages 2017	979	
Dépenses générales avant économies	72'485	3'542
<i>Croissance en %</i>		5.1 %
Programme d'économies 2016 / 2019	-	
Dépenses générales 2017	72'485	3'542
<i>Croissance en %</i>		5.1 %

Amortissements

Les amortissements « ordinaires » des équipements financés par l'État sont d'un montant identique aux produits différés liés aux subventions d'investissement. Ils sont donc sans effet sur le résultat net et s'élèvent à KCHF 22'332. Par rapport au budget 2016, ils sont en baisse (KCHF 1'175) pour tenir compte des dépenses effectives d'investissement de 2015 et celles prévues pour 2016 des crédits de renouvellement et d'ouvrage octroyés par l'État.

L'Université, en tant que propriétaire du bâtiment Carl-Vogt, assume sur ses propres moyens les charges en amortissements. Sur la base du coût d'acquisition, en fonction des codes CFC et des durées d'utilité préconisées par l'État, les charges d'amortissement s'élèvent annuellement à KCHF 1'441. Par rapport au budget 2016, elles sont quasiment identiques.

Enfin, le montant des créances irrécouvrables reste inchangé par rapport au budget 2016.

Amortissements <i>en milliers de francs, versus budget 2016</i>	Montant
Budget 2016	23'507
Amortissements des biens existants	-1'175
Bâtiment Carl-Vogt	-0
Sous-total des amortissements des équipements et bâtiment	22'332
<i>Croissance en %</i>	-1'176 -5.0 %
Pertes sur débiteur	-
Total des amortissements 2017	22'332
<i>Croissance en %</i>	-1'176 -5.0 %

Subventions accordées

Les subventions accordées diminuent de KCHF 427. Les éléments suivants expliquent cette baisse.

La croissance du nombre d'étudiants-es augmente les revenus liés aux produits des taxes d'encadrement. 10 % de ces revenus sont affectés aux subventions accordées à la Bibliothèque de Genève (KCHF 22). Elle augmente également les revenus liés aux taxes fixes et donc les subventions accordées aux associations d'étudiants-es (KCHF 1). Selon la convention établie avec la Bibliothèque de Genève, un montant au titre de frais administratif de gestion est prélevé. Le montant de la subvention accordée est ainsi réduit (KCHF 43).

En lien avec la réorganisation des statuts de la Fondation Archives Piaget et à la réévaluation des moyens nécessaires au fonctionnement des archives Piaget, la subvention accordée a été réduite (KCHF 27). En revanche, l'économie temporaire (KCHF 120) prélevée sur le budget 2016 a été restituée.

En fonction du budget prévisionnel établi par la direction de la Fondation Campus Biotech, une économie temporaire (KCHF 500) sur la subvention accordée est anticipée.

Subventions accordées <i>en milliers de francs, versus budget 2016</i>	Montant
Budget 2016	19'821
Impacts B2016 sur 2017	120
Subvention aux associations d'étudiants et BGE	-20
Archives Piaget	-27
Economie temporaire 2017	-500
Subventions accordées avant économies	19'393
<i>Croissance en %</i>	-427 -2.2 %
Programme d'économies 2016 / 2019	-
Subventions accordées 2017	19'393
<i>Croissance en %</i>	-427 -2.2 %

Imputations internes

Les charges d'imputations internes mettent en évidence des refacturations de prestations internes entre différents centres financiers du budget « État ». Ces charges sont neutres en termes de résultat net. Elles progressent par rapport au budget 2016 (KCHF 2), dont KCHF 1 découle des arbitrages 2017

Total des charges

En partant du montant des charges du budget 2016, le tableau ci-après énumère les éléments de variation des charges 2017 :

Charges <i>en milliers de francs, versus budget 2016</i>	Montant	
Budget 2016	540'358	
Charges de personnel	2'018	
Dépenses générales	3'542	
Subventions accordées	-427	
Sous-total des charges monétaires	545'490	5'132
<i>Croissance en %</i>		0.9 %
Amortissements	-1'176	
Imputations internes	2	
Total des charges 2017	544'316	3'958
<i>Croissance en %</i>		0.7 %

Au total, les charges de l'Université s'élèvent à KCHF 544'316, en hausse de KCHF 3'958 par rapport au budget 2016.

3.6. RÉSULTAT NET

Le budget de fonctionnement 2017 de l'Université prévoit un excédent de charges de KCHF 4'200, équivalent à 0.8 % des charges totales de l'Université, en diminution par rapport au budget 2016 (KCHF 533). Le Rectorat s'était fixé l'objectif d'un excédent de charges à hauteur de KCHF 3'000. Cet objectif a dû être revu à la hausse, suite à l'annonce d'une baisse du montant prévu de l'indemnité cantonale octroyé pour l'exploitation du CMU 5 / 6 et l'extension de l'observatoire de Sauverny (KCHF 1'200).

En vertu des dispositions prévues dans la Convention d'objectifs 2016 / 2019 en cours d'élaboration, les éventuelles pertes annuelles sont réparties entre l'Université et l'État à hauteur de 25 % et déduites de la dette « subvention non dépensée à restituer à l'échéance de la convention » jusqu'à concurrence du solde disponible. À ce stade, les comptes 2016 provisoires tablent sur un léger bénéfice avant rétrocession dont un quart devra faire l'objet d'une rétrocession à l'État. Selon cette projection, l'indemnité cantonale devrait être augmentée d'un montant inférieur à KCHF 300 et le résultat net après compensation amélioré d'un montant identique.

3.7. SYNTHESE DES CHARGES ET REVENUS ÉTAT

Nature et libellé En miliers de francs	C2015 ^r	B2016	PB2017	Variation versus B2016
4 Revenus	528'615	535'625	540'116	4'492
Croissance en %			0.8 %	
42 Taxes et revenus divers	27'745	28'323	30'009	1'686
Émoluments	154	222	760	538
Taxes universitaires	13'099	11'563	11'761	198
Inscriptions aux cours d'été	838	925	925	-
Recettes médecine dentaire	5'117	4'760	4'930	170
Remboursements	1'831	2'612	2'612	-
Autres prestations de service et ventes	6'706	8'241	9'021	780
43 Recettes diverses	305	-	-	-
46 Subventions acquises	490'042	500'749	503'553	2'805
Indemnité cantonale	337'597	343'687	344'274	587
Subvention fédérale de base	94'494	96'532	98'010	1'478
AIU	32'876	32'863	34'241	1'378
Produits différés liés aux investissements	19'769	21'926	20'751	-1'175
Autres	5'306	5'741	6'278	537
49 Imputations internes	10'524	6'553	6'554	1
3 Charges	526'964	540'358	544'316	3'958
Croissance en %			0.7 %	
30 Charges de personnel	420'542	424'198	426'216	2'018
Personnel administratif	125'988	128'178	129'616	1'438
Corps enseignant	217'785	217'081	218'842	1'761
Allocations, indemnités	894	913	763	-150
Charges sociales	75'348	77'107	80'402	3'295
Pont AVS	56	250	1'000	750
Autres	471	669	669	-
Programme d'économies 2016 / 2019 *	-	-	-5'076	-5'076
31 Dépenses générales	61'616	68'943	72'485	3'542
33 Amortissements	20'849	23'507	22'332	-1'176
36 Subventions accordées	17'166	19'821	19'393	-427
39 Imputations internes	6'791	3'889	3'891	2
Résultat net	1'651	-4'733	-4'200	533

^r : Reclassement des données 2015 selon l'imputation des charges de temporaires retenue pour le budget 2016

* : Les économies inscrites dans le budget 2016 sont réparties entre les lignes budgétaires du Personnel administratif, du Corps enseignant et des Dépenses générales pour un montant total de KCHF 1'433.

4. PROJET DE BUDGET D'INVESTISSEMENT

4.1. CRÉDIT DE RENOUVELLEMENT

La loi 11524 accordant un crédit de renouvellement 2015 / 2019 prévoit une subvention d'investissement de KCHF 59'950. Réparti sur 5 ans, le crédit de renouvellement est principalement destiné au remplacement des équipements utilisés dans le cadre des activités d'enseignement et de recherche. Il peut également servir à l'extension du parc immobilisé, à condition de ne pas représenter plus d'un tiers des dépenses annuelles. Le crédit de renouvellement étant un crédit pluriannuel, le report des soldes de fin d'année est autorisé.

En 2017, le budget disponible pour les dépenses d'investissement du crédit de renouvellement est constitué par la tranche de la loi à laquelle il faut ajouter la part des subventions fédérales encaissées en lien avec le crédit de programme 2011 / 2014, ainsi que le solde budgétaire reporté de l'année 2016. À ce stade, le solde budgétaire projeté pour l'année 2016 est marginal. Partant de ce constat, aucun report budgétaire 2016 sur 2017 n'est anticipé.

Le tableau ci-dessous indique la répartition annuelle prévue sur la période 2015 / 2019.

Crédit de renouvellement <i>en milliers de francs</i>	Tranche 2015	Tranche 2016	Tranche 2017	Tranche 2018	Tranche 2019	Total
Tranche selon la loi (L11524)	11'303	12'573	11'740	11'805	12'528	59'950
Subventions fédérales Crédit de programme 2011 / 2014	843	485	443	337	-	2'108
Subventions fédérales Crédit de renouvellement 2015 / 2019	371	-	-	-	-	371
Sous-total avant report n-1	12'517	13'058	12'183	12'142	12'528	62'429
	Comptes 2015	Budget 2016	Budget 2017	Budget 2018	Budget 2019	Total
Solde budgétaire année n-1	-	2'569	-	-	-	-
Total	9'949	15'627	12'183	12'142	12'528	62'429

Les dépenses prévues se répartissent entre les investissements d'équipements (appareils scientifiques, mobilier, machines, véhicules, matériel audiovisuel, matériel de bureau) et les renouvellements des systèmes informatiques (équipements d'infrastructure, postes de travail et les logiciels). La répartition de l'enveloppe 2017 entre les structures universitaires n'a pas encore fait l'objet d'une décision du Rectorat.

4.2. CRÉDIT D'OUVRAGE

Les lois 9995 et 10822 ouvrent des crédits d'investissement en faveur de la construction du CMU 5 / 6. Elles comprennent un volet relatif à l'acquisition des équipements rattachés au bâtiment. Au total, les crédits ouverts en faveur des équipements s'élèvent à KCHF 15'596 pour la 5^{ème} étape et KCHF 15'333 pour la 6^{ème} étape. Ces crédits auraient dû être épuisés sur la période 2015 à 2016.

Suite à des retards engendrés par des complications liées au chantier, notamment l'animalerie, la totalité des moyens à disposition ne pourront être utilisés. À ce stade, il est raisonnable de tabler sur un report budgétaire de KCHF 21'700 en 2017.

Sur la base des dépenses projetées pour l'année 2017, la répartition des subventions d'investissement est la suivante :

Crédit d'ouvrage <i>en milliers de francs</i>	Comptes 2015	Comptes provisoires 2016	Budget 2017	Total
Loi 9995 CMU 5	793	4'503	10'300	15'596
Loi 10822 CMU 6	113	4'350	10'870	15'333
Total	906	8'853	21'170	30'929

5. STATISTIQUES

5.1. CHARGES ET REVENUS BUDGET « ÉTAT » ET FONDS DE TIERS

Nature et libellé <i>En milliers de francs</i>	BUDGET État *	FONDS DE TIERS		
		FNS **	Autres **	TOTAL
4 Revenus	540'116	87'880	200'027	287'907
42 Taxes et revenus divers	30'009	1'060	56'621	57'681
dont taxes universitaires	11'761	-	-	-
46 Subventions acquises	503'553	85'585	88'438	174'023
dont indemnité cantonale	344'274	-	-	-
49 Imputations internes	6'554	1'235	54'969	56'204
3 Charges	544'316	87'880	208'860	296'740
30 Charges de personnel	426'216	62'152	89'489	151'641
Personnel administratif	129'616	5'443	31'898	37'341
Corps enseignant	218'842	45'439	40'992	86'430
Allocations, indemnités	763	8	48	57
Charges sociales	80'402	11'262	16'355	27'617
Autres	1'669	-	195	195
Programme d'économies 2016 / 2019	-5'076	-	-	-
31 Dépenses générales	72'485	17'828	40'481	58'309
32 Charges financières	-	-	8'092	8'092
33 Amortissements	22'332	1'449	10'032	11'480
36 Subventions accordées	19'393	1'024	6'256	7'280
39 Imputations internes	3'891	5'426	54'510	59'936
Résultat net	-4'200	-	-8'833	-8'833

* Données selon le projet de budget 2017

** Données selon les comptes 2015

5.2 APERÇU DES RESSOURCES BUDGÉTAIRES DANS LES FACULTÉS

Faculté des Sciences

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	34	1'610	369	
Formation avancée	22	1'004	145	
Total	56	2'614	514	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	FN (2015)	FP (2015)	Total
Corps professoral	126	8	2	135
Collaborateurs de l'enseignement	400	238	157	795
Sous-total corps enseignant	525	246	159	930
PAT	330	21	62	413
Total personnel	855	267	221	1'343
Taux d'encadrement ("État")*	21 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF 115'623'942			
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF 40'856'935			
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF 43'408'054			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Médecine

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	8	1'534	363	
Formation avancée	10	392	57	
Total	18	1'926	420	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	Inscrits (15/16)	FP (2015)	Total
Corps professoral	97	8	5	110
Collaborateurs de l'enseignement	241	131	159	532
Sous-total corps enseignant	338	140	164	642
PAT	290	35	101	427
Total personnel	629	175	265	1'068
Taux d'encadrement ("État")*	21 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF 93'928'729			
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF 26'419'491			
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF 55'299'534			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté des Lettres

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	10	1'524	390	
Formation avancée	36	391	23	
Total	46	1'915	413	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	Inscrits (15/16)	FP (2015)	Total
Corps professoral	67	3	1	71
Collaborateurs de l'enseignement	156	46	18	220
Sous-total corps enseignant	223	48	19	291
PAT	26	2	2	30
Total personnel	249	51	21	321
Taux d'encadrement ("État")*	29 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF 38'125'829			
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF 5'860'974			
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF 3'231'934			

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté d'Economie et de Management (GSEM)

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	12	1'025	245	
Formation avancée	8	111	15	
Total	20	1'136	260	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	Inscrits (15/16)	FP (2015)	Total
Corps professoral	37	2	0	39
Collaborateurs de l'enseignement	57	30	13	100
Sous-total corps enseignant	94	32	13	138
PAT	17	1	3	20
Total personnel	110	32	16	158
Taux d'encadrement ("État")*	32 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF	16'879'549		
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF	498'413		
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF	11'473'335		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté des Sciences de la Société

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	24	952	293	
Formation avancée	12	190	45	
Total	36	1'142	338	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	Inscrits (15/16)	FP (2015)	Total
Corps professoral	36	1	1	38
Collaborateurs de l'enseignement	73	5	15	93
Sous-total corps enseignant	109	6	16	131
PAT	22	0	3	25
Total personnel	131	6	19	155
Taux d'encadrement ("État")*	36 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF	15'945'129		
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF	1'611'074		
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF	1'621'036		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Droit

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	12	1'587	450	
Formation avancée	4	227	222	
Total	16	1'814	672	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	Inscrits (15/16)	FP (2015)	Total
Corps professoral	50	0	1	51
Collaborateurs de l'enseignement	168	50	12	230
Sous-total corps enseignant	218	50	13	281
PAT	37	1	3	42
Total personnel	256	51	16	323
Taux d'encadrement ("État")*	53 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF	18'521'278		
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF	556'054		
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF	2'737'019		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Psychologie & Science de l'éducation

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	19	2'020	543	
Formation avancée	8	292	58	
Total	27	2'312	601	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	Inscrits (15/16)	FP (2015)	Total
Corps professoral	12	0	0	12
Collaborateurs de l'enseignement	46	2	4	51
Sous-total corps enseignant	57	2	4	63
PAT	9	0	1	10
Total personnel	66	2	5	73
Taux d'encadrement ("État")*	50 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF	37'795'560		
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF	5'121'729		
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF	2'493'976		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté de Traduction et Interprétation

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	7	476	138	
Formation avancée	6	29	6	
Total	13	505	144	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	Inscrits (15/16)	FP (2015)	Total
Corps professoral	1	0	8	9
Collaborateurs de l'enseignement	10	1	1	12
Sous-total corps enseignant	11	1	9	21
PAT	2	0	0	2
Total personnel	13	1	10	24
Taux d'encadrement ("État")*	36 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF	9'855'356		
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF	456'144		
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF	846'451		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

Faculté autonome de Théologie protestante

Etudiants	Types (15/16)	Inscrits (15/16)	Diplômés (2015)	
Formation de base	4	114	25	
Formation avancée	5	48	12	
Total	9	162	37	
Collaborateurs (EPT taux moyen)	"État" (2015)	Inscrits (15/16)	FP (2015)	Total
Corps professoral	0	0	0	0
Collaborateurs de l'enseignement	0	0	0	0
Sous-total corps enseignant	0	0	0	0
PAT	0	0	0	0
Total personnel	0	0	0	0
Taux d'encadrement (FP)*	20 étudiants par enseignant			
Dépenses publiques (Fonct.+ Invest 2015)	CHF	3'101'337		
Fonds FNS (Comptes 2015)	CHF	169'420		
Autres Fonds (Comptes 2015)	CHF	960'480		

* Taux d'encadr. = Etudiants / EPT (PO, PAS, PAST et suppléances) Budget "État"

IMPRESSUM

Editeur

Rectorat de l'Université de Genève

Impression

Centre d'impression de l'Université de Genève

Tirage

60 exemplaires

Photographie

Jacques Erard